

SAC-190506

ANNEXE 1

Transcription de la 252^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mai 2019

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour messieurs dames. Je vous appelle à l'ordre, il est exactement 8 h 30 et nous sommes d'une ponctualité sans faille. Alors pour ceux et celles qui sont tous là, je pense qu'on est quand même un assez bon groupe ce matin. Alors bienvenus à cette réunion du Sénat académique du lundi 6 mai, 2019. Dernière réunion du Sénat d'ailleurs qui peut nourrir le répertoire de l'année universitaire qui s'annonce. Alors bon retour évidemment, bon printemps autant que vous l'avez vécu cette année; certains ont eu plus de péripéties printanières que d'autres. J'accueille tout particulièrement nos collègues du nord-ouest qui ont pu se rendre chez-nous sans passer par Saint-Jean et tant mieux pour ça. Alors vous avez devant vous les documents que le secrétariat général vous a envoyés avant la réunion et je vais faire quelques petites officines avant de nous lancer officiellement dans les délibérations de la réunion. D'une part, il est maintenant et depuis quelque temps de coutume que nous faisons lecture d'une reconnaissance envers les peuples autochtones à l'ouverture de la réunion et je lis cette déclaration : l'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Maliseets et les Micmacs ont d'abord conclu avec la couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clauses relatives à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Micmac et de Maliseet et définissaient les règles tant qu'à ce qu'ils devaient être des relations durables entre les nations. Alors voilà pour la déclaration. Ensuite avant d'entrer dans d'autre chose, je mentionnerais qu'il y a certaines personnes qui sont absentes et qui ont signifié leur absence aujourd'hui, notamment M. Pandurang Ashrit, Nicolette Belliveau, Julie Guillemot, Nicolas Lecomte, Nicolas Morneault, Charles Rand, Hubert Roussel, Amel Kaouche. Est-ce que je les ai tous, je pense que oui. Alors voilà pour les personnes qui se sont excusées. Je mentionne aussi rapidement que nous avons aujourd'hui deux nouveaux/nouvelles membres du Sénat académique donc Isabelle Duguay, est-ce qu'elle est là? Elle est là. Bonjour, bienvenue. On sait pas s'il faut vous féliciter ou vous plaindre, mais vous êtes au Sénat dorénavant. Et Nicolas Morneault que j'ai mentionné tantôt est absent aujourd'hui, étudiant du campus de Shippagan, je crois. M. Morneault est d'Edmundston, c'est ça. Alors voilà pour les petits détails. Une autre chose avant que nous nous lancions pour vous rafraîchir la mémoire et aussi aux bénéfices de notre nouvelle membre présente aujourd'hui, je vous rappelle quelques grandes lignes de procédure très rapidement. Alors d'une part vous voyez que nous allons adopter prochainement un ordre du jour. Lorsque nous débattons, nous restons toujours à l'ordre par rapport à ce qui est à débattre en ce moment-là. Toute décision se prend sous forme d'une résolution adoptée à la majorité des membres à moins qu'il y ait une majorité particulière ou spéciale et dans ce cas-là, je vous l'indiquerai au moment où on y arrivera. Nous commençons toutes les discussions par la proposition et ensuite nous débattons pour avoir toujours une discussion qui porte sur quelque chose de tangible. Lorsque vous voulez intervenir lors de toute intervention normalement, vous avez droit à une intervention sur chaque point ou chaque résolution ou proposition surtout qui est à l'ordre du jour. Il peut y avoir une deuxième intervention, mais une fois que toutes les premières interventions furent épuisées et puis il faut qu'évidemment cette deuxième intervention vienne vraiment rajouter quelque chose de nouveau à la discussion, qu'il y a des choses qui n'ont pas été dites par ailleurs. Lorsque viendra le temps de voter aujourd'hui, il y aura deux différentes façons que nous allons voter. Lorsque nous ferons les nominations et les élections, ce sera un vote secret. Deux personnes scrutatrices et scrutateurs que je nommerai tantôt vous distribueront un billet sur lequel vous voterez. Ils les ramasseront, en feront la compilation et m'apporteront le résultat que j'annoncerai à l'assemblée à ce moment-là. Pour le reste du temps pour les résolutions ordinaires, nous allons voter avec le système que vous avez devant vous. Votre micro est attaché à une cartouche noire que vous voyez sur votre pupitre devant vous. Sur cette cartouche-là juste à côté du micro à gauche il y a un bouton sur lequel on peut demander ou parler, que vous appuyez d'un côté ou l'autre du bouton ça fait la même chose, c'est ce bouton-là par lequel vous demandez le droit de parole. Alors si vous appuyez sur le bouton, votre micro ne s'activera pas automatiquement. Le voyant sur votre micro clignotera et votre numéro clignotera à l'écran; devant moi j'ai un diagramme de la forme de la table et votre micro clignotera là et j'ai aussi à la droite la liste des personnes qui ont demandé la parole dans l'ordre et je saurai donc qui a demandé la parole et dans l'ordre comment l'attribuer. Généralement parlant je respecte l'ordre comme on l'a demandé, mais dans certains cas, il est plutôt utile de donner la parole à quelqu'un à répondre à une question ou à intervertir des entrées à ce moment-là, mais je le ferai comme bien se fera. S'il il y a des propositions incidentes ou auxiliaires évidemment, je passerai au droit de parole sur cette question-là et je reviendrai au droit de parole sur la question principale par la suite. Lorsque viendra temps de voter, je vous dirai je démarre le vote, votez maintenant, et sur votre cartouche vous avez aussi des boutons de couleur, vert blanc et rouge, le vert pour voter oui, le rouge pour voter non, le blanc généralement ne pas utiliser. C'est pour l'abstention et s'abstenir ce n'est pas voter, c'est ne pas voter neutre. Le seul temps où on accepte véritablement l'abstention c'est lorsque vous êtes en conflit d'intérêt et vous le signifiez au président d'assemblée que vous voulez que votre conflit soit enregistré à l'ordre du jour et il me revient de juger à ce moment-là si c'est un véritable conflit qui mérite d'être enregistré au procès-verbal, j'ai dit ordre du jour, c'est procès-verbal. Et je vous donne quelques secondes pour voter, ça se fait assez rapidement. Je vais vous dire je ferme le vote et je vais fermer le vote et dès que je le fais, le résultat du vote apparaîtra à l'écran devant vous et là je déclarerai le résultat du vote à ce moment-là. C'est à peu près ça pour la procédure. Pour le reste s'il y a des choses particulières, je vous le dirai au fur et à mesure. Alors sans plus tarder, je vous amène directement dans les affaires d'aujourd'hui. Je vous rappelle tout simplement que lorsque nous allons adopter l'ordre du jour, cela inclut que l'heure de fin de réunion sera fixé à 16 h 30. Je doute quelque peu que nous soyons encore là à 6 h 30 aujourd'hui, mais si jamais à 16 h 30 nous aurons à ce moment-là soit à

ajourner ou à prendre une décision ou à clore la réunion d'une façon ou d'une autre, mais l'ultime est 16 h 30 aujourd'hui. Voilà pour l'ouverture de la réunion en tant que telle. Je me lance donc dans le reste.

2. Constatation de la régularité de convocation

Président de l'assemblée : Constatation de la régularité de convocation, madame la secrétaire générale, pouvez-vous nous faire la constatation?

Secrétaire générale : Merci monsieur le président, bonjour tout le monde. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 18 avril 2019 accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires par rapport à ça? Sinon, on constate que la réunion a été dûment convoquée.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Vérification du droit de présence, avons-nous tous le droit d'être là?

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Pas d'intrus dans la salle, ça va. Et avons-nous le quorum?

Secrétaire générale : Monsieur le président, le quorum a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Parfait. Nous avons donc une assemblée dûment constituée et nous pouvons procéder.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Prochain point à l'ordre du jour, la correspondance. Est-ce que le Sénat académique a reçu de la correspondance?

Secrétaire générale : Monsieur le président, on a reçu je dirais une correspondance de l'ABPUM qui est en lien avec le point 9.5 de l'ordre du jour alors ça vient se greffer au document. C'est en lien avec les deux programmes de post-baccalauréat en éducation.

Président d'assemblée : Oui, donc c'est renvoyé à 9.5. Parfait. Donc vous avez une copie de cette lettre-là sur vos pupitres ce matin. Parfait. Comme il n'y a pas d'autres correspondances, il n'y a rien d'autre aussi à traiter au point 4.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Je vous amène tout de suite au prochain point à votre ordre préliminaire qui est le projet...

Secrétaire générale : C'était le point 8.3 de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : On renvoie à 8.3 et non pas à 9.5. Parfait, ça va. On le traite au point importun à l'ordre du jour. Je vous amène maintenant à l'adoption de l'ordre du jour lui-même. Vous avez un projet d'ordre du jour modifié devant vous donc si vous avez la version avec du rouge qui indique modifié, c'est la dernière version, c'est celle que vous devriez avoir. Les premiers points à ce projet-là jusqu'au point 5 c'est là où nous sommes et rapidement par la suite, je vous décline ce qui est. Nous allons faire l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion au point 6 et au point 7 nous traiterons des affaires découlant de ce procès-verbal. Il y a aucun point qui été relevé, il y a seulement qu'un point Autres qui est là. Au point 8 nous recevrons le rapport du Comité conjoint de la planification sur trois différents dossiers de création de programmes, un de cycle supérieur et deux de 1^{er} cycle. Au point 9 nous aurons le rapport du Comité des programmes. Je ne vous fais pas la lecture de tous les points, mais nous avons six points qui sont là. Les cinq premiers étant pour décision et le sixième pour information. Ensuite nous avons des nominations comme à l'habitude. Nous en avons en tout et partout sept différents points de nominations. Vous remarquerez que le point 6 c'est une de ces modifications que vous avez à l'ordre du jour. Au point 11 nous avons aussi une nomination à faire au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur. Au point 12 nous recevrons le rapport du recteur et vice-chancelier. Au point 13 nous ferons le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs. Au point 14 affaires nouvelles, les affaires nouvelles il faut y inscrire lorsque nous adoptons le projet d'ordre du jour. Si vous avez des choses à y ajouter il faudra le faire à peu près maintenant. Numéro 15 nous parlerons rapidement de la prochaine réunion, mais c'est un constat, un état de fait qui est déjà noté à l'ordre du jour en soi. Et au point 16, le point culminant, lorsque tout aura été évacué, nous pourrons clore la

réunion. Voilà. Alors avant que nous allons plus loin, est-ce que quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté? C'est proposé par Jean-François Thibodeau et appuyé par Lacina Coulibaly. Je vous ai reconnu parce que je ne peux pas lire votre nom de si loin que ça. Petit rappel aussi, quand vous intervenez, quand vous prenez la parole au micro si je ne vous ai pas identifié il faut le faire parce que les délibérations sont enregistrées et pour faire le compte-rendu, il faut savoir qui parle. Parfait. Pour l'instant c'est moi qui parle donc ça va bien. Alors c'est proposé et appuyé. Est-ce qu'il y a des gens qui voudraient proposer ou suggérer des modifications, ajouts, retraits au projet d'ordre du jour que vous avez reçu? Numéro 16, Mme Surette.

Surette : J'aimerais ajouter au point Affaires nouvelles, déclaration d'urgence climatique.

Président d'assemblée : Déclaration d'urgence climatique deviendrait le point 14.1. C'est ce que vous proposez?

Surette : Oui, s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : Parfait. Ça va pour vous? Autres changements, ajouts, retraits du projet d'ordre du jour? Je n'ai aucune demande d'intervention alors la seule modification qu'on nous a proposés c'est d'ajouter 14.1 Déclaration d'urgence climatique aux Affaires nouvelles. Ça va? Parfait. Si tout est là dans ce cas-là, je vais vous demander de procéder au vote. Alors je démarre le vote maintenant, allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non, c'est adopté à l'unanimité. Nous avons donc un ordre du jour. Alors dorénavant si voulons le modifier dans le cours de l'assemblée, il nous faudra un vote des deux-tiers pour y revenir. Parfait. Alors le projet d'ordre du jour est tel qu'il a été présenté avec l'ajout du point 14.1 aux Affaires nouvelles.

6. Adoption du procès-verbal SAC-190308

Président d'assemblée : Nous venons donc tout de suite au point 6 et vous avez reçu avec votre convocation une copie du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique que vous devriez avoir avec vous, c'est le document avec la bande orangée dans votre liasse, la réunion du 8 mars 2019. Tout de suite j'appellerais à une proposition d'adoption du procès-verbal. Est-ce que quelqu'un propose? M. Bourgoin propose et c'est appuyé par Mme Carrier. Parfait. J'imagine que vous nous faites la dispense de la lecture intégrale du procès-verbal et donc est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal, des ajouts ou des corrections? Je vous rappelle que la discussion sur le procès-verbal ne porte que sur le fait que le procès-verbal soit un compte-rendu véridique de nos délibérations et nous ne refaisons pas le débat sur les questions qui sont traitées à la dernière réunion, bien sûr. Alors est-ce qu'il y a des corrections à faire ou des questions à poser? Je n'ai aucune demande d'intervention. Dans ce cas-là je vais procéder au vote tout de suite. Je démarre le vote, allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, c'est donc adopté à l'unanimité. Parfait.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-190308

7.1 Autres

Président d'assemblée : Nous avons donc adopté le procès-verbal de la dernière réunion qui est maintenant le compte-rendu officiel de cette réunion et nous pouvons aller au point 7 et parler des affaires qui découlent de ce procès-verbal. Vous remarquerez qu'aucune question particulière n'a été relevé par le Bureau de direction du Sénat et donc il n'y a qu'un point 7.1 Autres et là vous pouvez soulever des choses, des questions ou des commentaires en tant que tels sur les affaires découlant du procès-verbal. Encore là on refait pas les délibérations de la dernière réunion, mais si vous voulez de l'information, un suivi des comptes-rendus de ce qui s'est fait, vous voulez savoir quel en est advenu par exemple, c'est le temps de le faire. Alors au point 7, est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport au procès-verbal de la dernière réunion? Des choses découlant au suivi. J'ai aucune demande. Vous me paraissez très sages aujourd'hui. Tant mieux, mon travail sera d'autant plus facile. Parfait. Alors il n'y a rien à voter sur les affaires découlant, c'est en réalité un point qui est surtout pour information, questionnement ou partage d'informations s'il le faut. Alors le point 7 selon moi est résolu. Nous pouvons donc tout de suite aller de l'avant et entrer dans les parties où nous avons des décisions de fond et de substance à prendre.

8. Rapport du Comité conjoint de la planification

Président d'assemblée : Alors je vous amène au point numéro 8 à l'ordre du jour, le rapport du Comité conjoint de la planification. Nous avons trois points sous le point 8, soit le premier étant la création du programme de maîtrise en sciences sociales, ensuite la création du baccalauréat en éducation primaire immersion et inclusion scolaire, et le point 8.3 qu'est essentiellement la même chose, mais au secondaire.

8.1 Création du programme de Maîtrise en sciences sociales

Président d'assemblée : Alors nous allons tout de suite passer au point 8.1 et vous avez reçu dans vos documents aussi un document qui s'appelle Création du programme de maîtrise ès arts en sciences sociales et sur ce, je vais céder la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors bonjour tout le monde. Comme l'a dit le président, vous avez trois documents en rapport avec le CCJ qui correspondent aux trois items qu'on a abordés ce matin. On commence par la création du programme de maîtrise en sciences sociales alors vous avez sur la première page la proposition que je fais et elle se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du programme de maîtrise ès arts en sciences sociales. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, est-ce que c'est appuyé? M. Jean-François Thibault appuie. Est-ce que vous voulez nous en parler?

VRER : S'il-vous-plaît oui. Je vous rappelle que dans les trois documents qui vous seront présentés ce matin en ce qui concerne le CCJ, ce sont des documents qui sont eux-mêmes composés de plusieurs documents et chacun a sa propre numérotation. Alors pour éviter toute confusion, la numérotation de page qu'on va utiliser c'est celle qui est en pied de page au centre. Alors première chose à mentionner c'est que le programme qui nous est présenté ce matin est un programme qui fait partie de la liste des programmes à développer dans la planification académique. Je veux aussi mentionner d'entrée de jeu qu'il n'y a pas actuellement à la Faculté des arts et des sciences sociales de programmes avec thèse en sciences sociales. C'est sûr qu'on a des programmes professionnels comme la maîtrise en administration publique ou encore le programme de deuxième cycle en gestion des services de santé, mais on n'a pas de programme avec thèse, ce serait donc une première ici. Pour ce qui est des objectifs du programme, je vous invite à aller à la page 17 du document. Alors vous avez la section 2.1 qui parle des objectifs du programme alors je vais juste lire quelques courts extraits. D'abord on mentionne que le programme de maîtrise ès arts sciences sociales vise à fournir à l'étudiante ou à l'étudiant une formation approfondie orientée vers l'acquisition de connaissances théoriques et méthodologiques liées à la recherche en sciences sociales bien sûr, et là vous avez une liste de six finalités finalement pour ce programme. On mentionne aussi que le programme a donc pour principale finalité de permettre à l'étudiante et à l'étudiant de développer son autonomie intellectuelle, ses compétences analytiques et sa pensée critique afin qu'elle ou qu'il puisse concevoir et produire une recherche en sciences sociales. Je veux aussi attirer votre attention sur un peu plus bas dans le même paragraphe on dit que pour certains étudiants et étudiantes, les projets proposés et réalisés seront basés autour de savoir d'une seule discipline. Pour d'autres, le projet pourra s'enraciner dans une approche méthodologique et/ou théorique dite multidisciplinaire. Donc essentiellement, c'est un programme qui a une structure multidisciplinaire, mais qui va quand même permettre d'avoir des thèses qui sont elles disciplinaires. Vous avez un tableau un peu loin qui décrit comment qu'est conçue la multidisciplinarité dans le cadre de ce programme. Alors c'est un programme d'études qui est construit autour de trois axes. Si vous allez à la page 20, on vous énumère les trois axes en question. Alors vous voyez l'axe numéro un qui s'intitule communauté, innovation et participation. L'axe deux espace, territoire et gouvernance et finalement l'axe trois qui porte sur le minorités, mobilité et identité. Finalement ça vient chercher la très grande majorité des disciplines de la faculté alors lorsque les étudiantes et les étudiants vont être inscrits au programme, ils devront choisir dès le début de programme lequel des trois axes finalement va correspondre à leur thèse. Pour ce qui est du programme en tant que tel, on peut aller à la page 59 pour voir sa structure. C'est une structure assez classique disons. Vous voyez que c'est un programme de 45 crédits. Tout est obligatoire, il y a aucun cours optionnel dans ça. Alors si on regarde la liste des cours, vous voyez que la thèse compte pour 30 crédits. Vous avez comme il se doit quelques cours de méthodologie, il y en a pour 6 crédits des cours de méthodologie. Vous avez bien sûr un cours de lecture dirigée qui va être adressé spécifiquement à chacun des étudiantes et étudiants compte tenu de l'orientation de leur thèse et un cours d'épistémologie et finalement un cours de séminaire d'étude thématique. Alors c'est vraiment la structure de ce programme-ci. Pour ce qui est des conditions d'admission, pas grand-chose à mentionner. On parle d'un diplôme de 1^{er} cycle en sciences sociales ou en sciences humaines ou une discipline connexe alors vous voyez que c'est formulé de façon très très large. Je peux aussi mentionner le fait qu'il y a eu bien sûr une évaluation externe qui a été faite du programme. Vous avez pas le texte du rapport, mais croyez moi il existe, il a été pris en considération. La faculté est aussi allée chercher des avis de trois autres experts de différentes disciplines pour s'orienter dans sa réflexion. Pour ce qui est du corps professoral, c'est toujours important lorsqu'on crée un programme de cycles supérieurs de regarder si on a la masse critique. Alors ici vous avez sûrement vu à la page 42 et suivantes vous avez un tableau qui vous montre la liste des personnes qui sont susceptibles d'être impliquées dans le programme. Vous avez peut-être remarqué qu'on divise le corps professoral en deux. Il y a des collaborateurs et des contributeurs. Ce qu'on appelle les collaborateurs ce sont des gens qui peuvent être impliqués directement dans le programme, par exemple qui peuvent diriger des thèses ou offrir des cours alors que les contributeurs sont peut-être un peu plus loin. Ce sont des gens qui peuvent par exemple participer à des conférences ou peut-être même co-diriger dans certains cas des thèses. Je vous épargne les détails en ce qui concerne la création du CES et du Comité des programmes alors évidemment ça aura lieu. C'est un programme de deux ans. Peut-être un détail ici sur le fait que l'admission va se faire seulement à l'automne pour ce programme-là. Et finalement un mot sur les ressources additionnelles. Alors vous avez à partir de la page 24 les informations concernant les ressources additionnelles. Il n'y a pas de nécessité de créer un poste régulier, mais dans la permanence pour l'ajout de ce programme-là. Essentially c'est un programme qui nécessite quatre charges de cours annuellement. Bien sûr il faut aussi prévoir un crédit par étudiant pour la supervision et aussi le cours de lecture dirigée qui sera rémunéré à la hauteur d'un demi crédit. Alors si vous allez au tableau 8 à la page 28, vous avez le coût supplémentaire qui est associé au programme et le tableau 11 qui est à la page 30, vous avez les revenus supplémentaires qui sont associés au programme. Bien sûr tout ça c'est approximatif. C'est basé sur un modèle où on aurait environ huit nouvelles inscriptions lorsqu'on aura atteint la vitesse de

croisière. Alors selon les données qu'on a ici, on pourrait en fait dès la troisième année si on atteint ce nombre d'inscriptions-là pouvoir rentabiliser le programme. À la fin vous avez des lettres d'appui qui nous proviennent de différents organismes et personnes. Et peut-être la dernière chose que je vais mentionner ici c'est que c'est un programme multidisciplinaire donc il ne va pas relever d'une des disciplines de la faculté, mais c'est un programme qui va relever directement du décanat. Alors voilà monsieur le président, je vais limiter mon propos à ça pour l'instant.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le projet de création de la maîtrise en sciences sociales? Je n'ai pour l'instant aucune demande d'intervention. Toujours rien, est-ce que ça veut dire que nous sommes tous déjà prêts à passer au vote ou nous sommes endormis ce matin? Alors si vous êtes prêts, il y a rien qui empêche que l'on se lance directement à voter. Alors sur ce, sur la proposition principale qui est d'adopter la maîtrise en sciences sociales, je démarre le vote, allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Le point 8.1 est réglé, on pourrait presque dire subito presto réglé, tant mieux.

8.2 Création du Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire)

Président d'assemblée : Et puis nous en sommes tout de suite au point 8.2, la création du baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). Vous avez aussi reçu un document dans votre liasse de la réunion d'aujourd'hui. Il est là. Comme le document précédent, vous allez voir sur la page titre d'ailleurs un projet de proposition qui est là et je vais tout de suite céder la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Alors donc allons-y avec la proposition que vous avez sur la page couverture du deuxième document : que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait. C'est proposé et c'est appuyé par Marianne Cormier. Parfait. J'imagine que vous voulez nous en parler aussi?

VRER : S'il-vous-plaît, oui. Alors ça aussi c'est un programme qui découle, en fait beaucoup des commentaires que je vais dire dans les prochaines minutes s'appliquent aux items 8.2 et 8.3 de l'ordre du jour donc ça va aller plus vite pour le 8.3. Alors pour le 8.2 on parle ici du programme au niveau primaire alors c'est un programme qui fait partie de la liste des programmes à développer dans la planification académique. Il s'agit ici d'un post-baccalauréat de deux ans, c'est-à-dire un programme qui nécessite d'abord d'avoir un premier baccalauréat. Alors peut-être qu'on peut mentionner je pense que ça va de soi que l'Université de Moncton est vraiment bien positionnée pour la formation à l'enseignement à l'immersion puisque nos étudiantes et étudiants maîtrisent la langue cible. C'est sûr que nous sommes pas la seule université à offrir un tel programme, mais les autres universités, si on exclut l'Université Sainte-Anne, sont des universités anglophones et un défi qu'il y a à mon avis c'est que ces étudiantes et ces étudiants-là, ces futurs enseignantes et enseignants eux-mêmes maîtrisent à différents niveaux la langue française. C'est un « marché » qui devrait nous appartenir et les deux programmes qu'on propose de créer ce matin vont nous permettre de répondre à ce besoin-là. L'autre chose que je veux mentionner aussi c'est que vous l'avez vu dans le titre, c'est que ce sont des programmes qui ont une composante inclusion scolaire et ça c'est vraiment unique à ce qui est proposé. Il y a d'autres programmes de formation en immersion, mais d'ajouter à ça un élément inclusion scolaire donne un cachet ou une saveur particulière à nos programmes qui fait en sorte qu'ils deviennent uniques. Vous avez peut-être lu en regardant les documents que nous avons d'ailleurs reçu du financement du Ministère de l'éducation et développement de la petite-enfance pour développer ces programmes-là, 100,000 dollars sur deux ans, ce qui montre la volonté et le grand intérêt pour le ministère qui vous encourage d'aller de l'avant dans ce programme-là. Et finalement ce sont deux programmes qui nécessitent très très peu de ressources additionnelles. Comme on va le voir, le total des deux programmes ça nécessite l'ajout de trois cours essentiellement. Alors allons-y donc avec notre post-baccalauréat de deux ans en éducation primaire. Pour ce qui est des objectifs, on peut aller à la page 11. Alors vous avez la section 2.1 sous les objectifs et je pense que c'est pas mal évident ici, on veut former des enseignantes et des enseignants en enseignement de l'immersion française et en inclusion scolaire de la première à la huitième année alors ça va de soi. Et si on tourne à la page 12, on va justement mentionner le fait que de façon innovatrice, nous proposons également une solide formation en inclusion scolaire intégrée dans ce baccalauréat. Vous savez que les programmes d'inclusion scolaire ont encore cette espèce d'élitiste qui gravite autour d'eux alors le fait d'y ajouter un élément d'inclusion je pense que c'est une excellente idée. Le programme qui nous est proposé ici a d'ailleurs 18 crédits en inclusion scolaire. Alors si on regarde la structure du programme en tant que tel, on peut aller à la page 14 pour voir à quoi ressemble le programme. Alors vous voyez que c'est un programme de 64 crédits. Il y a 10 crédits de didactique et puis 43 crédits EDUC et dans les 43 crédits EDUC, on a justement 18 crédits d'inclusion scolaire et en passant 18 crédits d'inclusion scolaire dans la perspective du ministère ça vaut une mineure donc c'est une reconnaissance officielle de l'expertise. Les cours que vous avez en gras sont les cours qui devront être créés. Je passe au silence EDUC2003, on a déjà discuté de ça dans des réunions précédentes alors vous voyez il y a deux cours de didactique qui sont créés et le cours de pédagogie de l'immersion. Vous notez aussi dans la liste les deux derniers cours au bas de la page qui sont 11 crédits de stage. Alors c'est la structure du programme. Les conditions particulières d'admission, peut-être un mot ici important à la page 15. Vous avez la liste des puces

sur les conditions d'admission. Je veux attirer votre attention sur la dernière puce à la page 15, avoir obtenu le niveau B2 au **DEL** si le baccalauréat et le diplôme d'études secondaires n'a pas été fait en français. Alors vous voyez qu'on prévoit quand même avoir des gens qui vont pas provenir de l'Université de Moncton et qui vont provenir d'autres institutions et ça ça va être un gage qu'on a finalement un contrôle sur la qualité de la langue de ces futurs enseignants et enseignants. Pour ce qui est des implications financières, ici le modèle est basé sur 20 inscriptions par année. Certains diront que c'est audacieux ou c'est optimiste, mais en tout cas, c'est la réalité, on prévoit 20 inscriptions par année et vous avez un tableau à la page 31, le tableau 2 qui vous montre les revenus anticipés. Et à la page 32, vous avez le tableau des coûts. Essentiellement les coûts ça se limite à deux charges de cours et les revenus sont principalement des revenus de scolarité. Alors si on a 20 inscriptions tel que prévu, en fait même si on a la moitié de ce qui est prévu, le programme devrait être rentabilité en fait dès la première année. Dernière chose que je veux mentionner c'est le lieu où est offert le programme alors je vous invite à aller à la page 21. On a notre formulaire CPR-3 où on décrit le lieu du programme. Alors ici vous voyez que dans le cas de ce programme, on offrirait la première année au campus d'Edmundston et aussi la première année au campus de Shippagan. Je vous rappelle que pour ce qui est de notre baccalauréat spécialisé actuel, notre bacc de deux ans, l'ancien bacc A, il n'est pas offert. En fait il est offert en totalité au campus de Moncton, mais il n'est pas offert à l'UMCE et à l'UMCS alors qu'ici la première année serait offerte au campus d'Edmundston et au campus de Shippagan. Alors voilà monsieur le président, c'est mon propos pour l'instant.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Mme Cormier vous n'avez rien à ajouter à ce moment-ci, c'est sur le deuxième programme vous avez quelque chose que vous vouliez nous invoquer. Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur le projet de création du baccalauréat en éducation primaire immersion/inclusion scolaire? J'ai une demande, numéro 28.

Levesque, R. : J'ai deux petites questions rapides. La première c'est relié à la page 35 du document.

Président d'assemblée : Page 35, donnez-nous une seconde pour nous y rendre. Allez-y.

Levesque, R. : Donc lorsqu'on regarde le tableau 1, on dit au niveau des inscriptions à temps partiel il y a aucune. Ma question est bien simple, est-ce qu'on va admettre les étudiants à temps partiel quand même dans ce programme-là?

Président d'assemblée : Vous voulez avoir une réponse à ça avant de continuer?

Levesque, R. : Oui, s'il-vous-plaît.

Président d'assemblée : Parfait. J'imagine que Mme Cormier c'est pour répondre?

Cormier : Oui.

Président d'assemblée : Allez-y.

Cormier : Pour l'instant, non. La raison étant simple c'est parce que c'est impossible de faire un stage de quatre mois à temps plein à temps partiel, mais j'ai bien mis un bémol pour l'instant parce qu'on a des demandes du ministère de peut-être explorer des manières alternatives de faire nos post-baccs, mais pour l'instant, il n'y a pas encore de décisions qui ont été prises par rapport à ça, mais l'intention ici c'est le temps plein.

Président d'assemblée : Okay. M. Levesque.

Levesque, R. : Suite à ceci, je peux comprendre pour le stage. Le stage est composé de 25 % du bacc donc on parle d'un semestre, la première année ce sont entièrement des cours. On a une clientèle ici qui, disons-le, c'est pas une clientèle qui ont 18-19 ans, ce sont des adultes qui ont déjà un bacc en poche, peut-être même une maîtrise, ce sont des adultes qui sont avancés au niveau de leur âge, ils ont peut-être même un enfant, on ne sait pas, ce groupe d'âge-là. J'ose croire que ce seront des étudiants le fait qu'ils ont un bacc et une maîtrise, ils ont peut-être des dettes d'études, ils ont peut-être un emploi. Il faudrait s'adresser à la réalité de cette clientèle-là donc on leur demanderait de laisser leur emploi pour pouvoir s'inscrire à temps plein. Donc le but d'être à temps partiel, il y a une certaine flexibilité et les étudiants qui ont peut-être un emploi pourraient justement travailler à temps partiel, mais au moins faire les deux surtout avec une clientèle justement qui on pourrait peut-être leur obliger tout simplement d'abandonner leur emploi pour faire ceci à temps plein. On veut être flexible ici, on veut aller chercher une clientèle, faut pas se limiter. Le rendre obligatoire à temps plein, on pourrait perdre des étudiants dans un domaine qu'on a déjà une pénurie, une grande pénurie en éducation. Ça nous coûte rien, on devient un petit peu plus flexible et c'est certain que le stage de quatre mois, on est avec les enseignants de 8 h à 4 h, il n'y a pas de cachette là-dedans. L'étudiant qui s'inscrit doit savoir qu'à ce moment-là il va falloir s'arranger avec son employeur ou avoir la garde de l'enfant, mais au moins on parle juste 25 % du bacc de deux ans ici. Je vous partage ça madame la doyenne, vous dites peut-être une zone grise, mais moi j'encouragerais fortement que si c'est possible dans la première année qu'on ne se limite pas et qu'on puisse les avoir à temps partiel.

Président d'assemblée : Je vous rappelle de diriger vos interventions vers le président autant que ça peut.

Levesque, R. : Excusez-moi.

Président d'assemblée : Ça va. Mme Cormier, voulez-vous répondre ou est-ce que votre réponse précédente était suffisante?

Cormier : Ma réponse précédente était suffisante. Je pourrais rajouter qu'on a pendant plusieurs années offert le B. Éd. à temps partiel et on a jamais eu aucune demande d'admission à temps partiel pendant ces plusieurs années-là. Quand on a reconfiguré on l'a donc ramené à temps plein pour la même raison parce que le stage était à temps plein.

Président d'assemblée : Parfait. M. Levesque, aviez-vous autre chose?

Levesque, R. : Oui. Une petite question pour la page 21. Je m'adresse à vous monsieur le président parce que je ne sais pas si c'est ici que je peux demander un petit changement au niveau de quand on offre certains cours. Monsieur le président est-ce que c'est ici qu'on pourrait adresser cette question-là ou c'est dans un autre comité?

Président d'assemblée : Peut-être précisez ce que vous voulez demander.

Levesque, R. : Oui. Tout simplement c'est que quand on regarde à la session d'hiver première année, on a le cours pédagogie de l'immersion que vous voyez en gras donc c'est un nouveau cours.

Président d'assemblée : Oui, je le vois, EDUC4903.

Levesque, R. : Exactement. Puis c'est vrai qu'on ne parle pas du prochain programme au secondaire, éventuellement on va le voir dans quelques instants, mais quand on regarde dans éducation secondaire, ce cours-là s'offre à la deuxième année. Donc nous ce qui arrive c'est qu'en l'offrant dans la première année pédagogie de l'immersion, je demanderais tout simplement si c'était possible de faire la même chose que le programme secondaire, c'est-à-dire l'offrir en deuxième année. La raison est bien simple c'est qu'en deuxième année, tous les étudiants se retrouvent à Moncton et on a pourrait tout simplement avoir une ressource pour desservir cette clientèle-là en deuxième année parce qu'on le fait déjà au secondaire. Je ferais tout simplement un échange, si c'est possible, je ne sais pas si c'est ici encore, pédagogie de l'immersion s'offrirait en deuxième année et il y a un cours en deuxième année qui s'appelle FPS et santé au primaire donc en haut de la page 22, on l'offre déjà à Edmundston chez-nous. Je ferais tout simplement un échange parce qu'on l'offre déjà ce cours-là fait que revenant en première année. C'est un cours de 3 crédits pour un cours de 3 crédits et de cette façon-là, le nouveau cours pédagogie de l'immersion serait centré ici à Moncton avec une expertise.

Président d'assemblée : C'est quand même un peu de cuisine sur le programme à faire séance tenante durant une réunion.

Levesque, R. : Oui. C'est pour ça que je demandais, je ne savais pas.

Président d'assemblée : Donc vous demandez essentiellement d'intervertir les cours EDUC4903 et EDUC3123 de la première à la deuxième année.

Levesque, R. : Exactement, monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce que Mme Cormier veut réagir à ça? Je ne vous force pas, mais c'est un peu particulier comme demande. On a pas tendance à faire de la cuisine comme ça séance tenante.

Levesque, R. : C'est pourquoi j'ai demandé ma question est-ce que c'est ici ou on pourrait le faire ailleurs, je le savais pas monsieur le président.

Président d'assemblée : Idéalement, ça aurait été fait avant d'arriver ici au Comité des programmes ou au CCJ.

Levesque, R. : J'ai seulement pris connaissance de ceci. Je n'étais pas sur le Comité des programmes, je m'excuse.

Président d'assemblée : Tout à fait. Si vous voulez en faire un amendement vous pouvez et là on va avoir un débat et un vote sur l'amendement à moins qu'évidemment, que les gens soient prêts à intégrer votre proposition à l'amiable et à moins que quelqu'un se manifeste pour le faire, ça ne se fait pas par enchantement. J'ai une autre demande d'intervention, mais je n'y irai pas avant d'avoir réglé ceci. Voulez-vous en faire un amendement?

Levesque, R. : Si c'est possible, oui.

Président d'assemblée : C'est possible, ça devient un amendement à la proposition principale. Vous demandez que dans le projet de... C'est une proposition incidente, ça l'emporte sur la proposition principale. Il faut la régler avant de régler la principale et non pas modifier la principale après adopté. Vous proposez donc que l'on modifie le projet d'adoption du programme d'études pour intervertir les cours EDUC4903 et 3123 de la première à la deuxième année.

Levesque, R. : Tout simplement, exactement.

Président d'assemblée : Tout simplement, c'est ça qu'est la proposition que vous faites comme amendement. Est-ce que c'est appuyé par quelqu'un ça? Je vois Mathieu Lang qui appuie. On a donc un amendement sur la table. Je sais que certaines personnes avaient demandé la parole sur la proposition principale, je mets votre droit de parole de côté, il n'est pas oublié, mais maintenant nous devons discuter de l'amendement et de l'amendement seulement et non plus de la proposition principale. M. Mbarga vous aviez demandé la parole, je pense que c'est sur la proposition principale?

Mbarga : Oui.

Président d'assemblée : Je passe outre, mais je ne vous oublie pas. Mme Cormier c'est sur l'amendement? C'est sur l'amendement. Donc numéro 11, Mme Cormier, allez-y.

Cormier : Ça m'a pris quelques minutes de réflexion pour réagir à la proposition. D'emblée ça l'air de faire du sens d'inverser les cours, mais en y réfléchissant, je me rappelle maintenant des discussions au comité qui a créé ce baccalauréat au primaire-là et l'immersion au primaire, ce n'est pas du tout la même chose que l'immersion au secondaire. Je vous explique. Quand on arrive en première, deuxième, ou troisième année selon l'humeur du ministre actuel, on doit vraiment faire une pédagogie de l'immersion, c'est-à-dire que ces enfants-là arrivent et sont locuteurs d'une autre langue que le français, la plupart du temps l'anglais, et c'est vraiment une pédagogie immersive qu'il faut mettre en place et tout est à faire à ce moment-là. Nous avons donc décidé de mettre ce cours-là avant le stage parce que les étudiants commenceraient leur stage avec ce cours-là et cette formation-là et c'est d'autant plus important au primaire pour cette raison-là. Donc c'était pour dire vraiment pour des raisons académiques pour mieux préparer nos étudiants au stage. De l'autre côté, si au secondaire on voulait aussi le mettre pendant la première année, par contre à cause de la charge des cours, on n'a pas été en mesure de le faire donc on l'a mis après le stage, mais le deuil était au secondaire de l'avoir mis pendant la deuxième année. C'est juste ça que je voulais dire.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une intervention de M. Lang, est-ce que c'est sur l'amendement aussi ou sur la principale? Numéro 19, M. Lang, sur l'amendement.

Lang : Les propos de Mme Cormier me convainquent.

Président d'assemblée : Vous êtes l'appuyeur.

Lang : Je suis l'appuyeur, oui.

Président d'assemblée : Vous avez le droit, tout à fait. Parfait. Maintenant M. Clarisse, numéro 14, est-ce que c'est sur la principale? Vous l'avez retiré donc je considère que c'était sur la principale. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement?

Levesque, R. : Vu les informations, je suis d'accord avec qu'est-ce que j'ai entendu donc est-ce que je peux retirer mon amendement?

Président d'assemblée : Il appartient à l'assemblée maintenant. La façon de le retirer c'est de le défaire, c'est pas compliqué. Sur ce, j'imagine qu'on procède au vote et donc sur l'amendement qui est celui de l'interversion des cours entre la première et la deuxième année au programme, je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est rejeté à la majorité, parfait. Alors nous sommes de retour sur la proposition principale et j'avais une demande d'intervention de M. Mbarga sur la proposition principale au numéro 27. Allez-y.

Mbarga : Merci monsieur le président. Ma question est toute simple, elle est basée sur disons ___ des statistiques de la page P31 sur les inscriptions totales. C'est sur la base de quoi qu'on a pu arrêter, toute moins estimer les inscriptions à 20 étudiants et étudiantes par année. Peut-être que j'ai mal lu le document, j'ai plutôt l'impression qu'on a pas insisté sur ça particulièrement sauf peut-être à la page 11 où on parle du Globe & Mail et des besoins qu'on constate lors des salons étudiants. Je voulais savoir sur la base de quoi on a estimé le nombre d'étudiants à 20 pour les premières inscriptions.

Président d'assemblée : Alors sur quelle base on fait l'estimation du nombre d'étudiants inscrits. Est-ce que quelqu'un veut répondre à la question de M. Mbarga? Sinon j'ai une autre demande de droit de parole, mais je

ne pense pas que c'est une réponse. C'est dans ce sens? Est-ce que vous répondez ou vous intervenez? Les deux. M. Lang, allez-y.

Lang : En fait au Comité conjoint de la planification on a posé exactement ces questions-là et on a eu, à mon avis, des bonnes réponses. C'est dommage que les réponses n'ont pas été jointes au document du Sénat, les lettres d'appui notamment du ministère, mais aussi parce que si vous regardez dans le procès-verbal du CCJ, vous allez voir les détails.

Président d'assemblée : Dans le procès-verbal du Comité conjoint, c'est un document qu'on a ça.

Lang : Oui.

Président d'assemblée : Qui est à la toute fin.

Lang : Oui. Donc si vous regardez à la page 3.

Président d'assemblée : La page 3 du procès-verbal du CCJ.

Lang : Oui. Dans la liste des puces au point 4.2.1, il y a un de ces documents-là, Mme Cormier pourrait me préciser, mais il y en a un de ces documents-là qui précisait, je pense que c'est celui qui venait du ministère qui précisait les perspectives d'embauche dans la province pour les cinq prochaines années. Ça laisse croire en fait que même le 20 étant de ça des besoins en immersion seulement au Nouveau-Brunswick. En fait si on regarde à la grandeur du pays, les besoins dépasseraient les 20 inscriptions par année. Fait qu'au départ on pensait peut-être que le 20 était trop optimiste, mais par rapport aux besoins, le 20 est très conservateur en fait.

Président d'assemblée : M. Mbarga vous vouliez des précisions sur les débouchées ou sur les nombres d'inscriptions au programme?

Mbarga : Sur les inscriptions.

Président d'assemblée : Sur les inscriptions au programme. Je vais me tourner vers Mme Cormier au numéro 11.

Cormier : C'est sûr que c'est difficile de faire une prédiction de combien d'étudiants potentiels sont ici parce qu'on a de la difficulté à évaluer combien ont un bacc et répondent aux conditions d'admission et s'intéressent à venir. On sait que les débouchées sont là. On sait que la pénurie est flagrante à travers le Canada. Au salon carrière etc., nos finissants se font séduire agressivement et les gens habituellement viennent à la faculté même avant le salon carrière pour essayer de prendre de l'avance sur le salon carrière. Maintenant je crois que si on est en mesure de faire un recrutement agressif avec un programme qui a à la composante immersion et la composante inclusion et qui a la composante qualité de la langue parce que comme le disait M. Samson dans les universités anglophones, on a pas cette immersion pour les candidats potentiels-là, cette immersion dans un environnement francophone. Si on est en mesure de faire un recrutement agressif, on a le potentiel d'atteindre plus que 20 par année, mais il va falloir vraiment miser sur le recrutement.

Président d'assemblée : Parfait. Je vous pointe justement comme vous aviez au CCJ à la page 3, c'est probablement l'avant-dernière puce en bas de la page où on parle d'inscriptions à UNB et à UPEI 29 et 26 donc il y a peut-être un pool d'une soixante d'inscriptions par année qui est disponible en tant que tel. On me dit que le vice-recteur aussi a une explication à fournir. M. Samson, allez-y.

VRER : Merci. Juste un point supplémentaire d'information. Dans le cadre du développement de ce programme-là, on a reçu une lettre en date du 26 février 2019 du Ministère de l'éducation et du développement de la petite-enfance qui appuyait fortement le programme et la personne mentionnait qu'il y a 194 enseignants âgés de 50 et 59 ans qui prévoient prendre leur retraite sous peu. Alors donc ne serait-ce qu'au niveau des personnes qui sont actuellement dans le système, il y a une demande très très grande pour le programme. Alors l'estimé de 20 comme ça été mentionné, au début on le croyait élevé, mais en y réfléchissant on se rend compte qu'il est réaliste.

Président d'assemblée : Parfait. J'imagine que la correspondance dont vous parlez c'est celle qui est à la quatrième puce de la réunion du CCJ.

VRER : Ça réfère à celle-là.

Président d'assemblée : Ça réfère à celle-là, parfait. M. Mbarga, est-ce que ça répond?

Mbarga : C'est parfait.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai M. Clarisse sur la principale. J'imagine que c'est votre droit de parole de tantôt que vous reprenez?

Clarisse : Oui. J'allais aller aussi dans ce sens-là avec les chiffres de 29 et 26 inscriptions donc je pense que la vingtaine semble réaliste. Peut-être 40 inscriptions c'est optimiste, mais 20 c'est réaliste pour sûr par année. Et on regarde les chiffres qui sont annoncés, je sais plus à la page 33 et du coup additionnel devient minime. Cependant, j'ai regardé avec attention la lettre de l'ABPUM qui était sur notre table ce matin. Si j'ai bien compris, il y a une inquiétude à ce niveau-là pour savoir pour ces deux programmes s'il serait bon d'ajouter une ressource professorale à la Faculté des sciences en éducation. Ma question est de savoir si dans ce cas-là si on irait avec une ressource professorale supplémentaire qu'il serait de bon la loi si ça ne changerait pas le coût du programme de manière un peu plus importante et si ça reste dans la marge de, je n'aime pas le côté bénéficiaire, mais c'est un investissement donc c'est un petit peu cet aspect-là.

Président d'assemblée : Je mentionnerais toutefois que les questions de ressources et de finances sont fournies surtout à fins d'informations au Sénat. Les questions de ressources évidemment sont les responsabilités du Conseil des gouverneurs, mais elles deviennent incidemment importantes si elles ont un impact sur la qualité de l'offre du programme par exemple. C'est votre commentaire par rapport à ça.

Clarisse : Et d'un point de vue de qualité des programmes, pour moi il va de sens qu'une ressource professorale est beaucoup plus adéquate que des chargés de cours même si des chargés de cours sont très compétents et ils vont chercher parfois des expertises ciblées.

Président d'assemblée : Oui. Sur ce, je vais vous rappeler quand vous intervenez de parler directement au micro et de parler de façon claire. Des fois on a un peu de difficulté à vous capter. Les micros sont directionnels, dès que vous tournez la tête un peu, on ne vous capte plus. C'est fait exprès pour qu'on intercepte pas la conversation de votre voisin. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la proposition qui est, je vous le rappelle, celle que vous avez en première page du document : que l'on accepte la création du baccalauréat en éducation primaire immersion et inclusion scolaire? Je n'ai plus d'autres demandes d'intervention à ce moment. Je vous donne une dernière chance. Ça va? Dans ce cas, il me paraît qu'on est prêt à passer au vote sur la question principale. Je vous rappelle que c'est la proposition sans l'amendement que l'on vote, l'amendement ayant été rejeté. Alors c'est la proposition exactement comme vous l'avez écrit sur votre document. Alors sur ce, j'appelle le vote et je vous demande de voter maintenant. Je crois que tous ont voté, j'arrête le vote et c'est adopté à la majorité. Ça règle le point 8.2.

8.3 Création du Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire)

Président d'assemblée : Nous en venons tout de suite au point 8.3 qui est la suite, c'est-à-dire que c'est aussi la création d'un baccalauréat en éducation cette fois-ci, mais au secondaire en immersion et en inclusion scolaire. Vous avez aussi un document du CCJ similaire à celui que vous venez de voir tout à l'heure et vous avez à la première page aussi un projet de proposition du Sénat académique. Alors je cède la parole au vice-recteur, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du baccalauréat en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous le proposez. C'est appuyé par Mme Cormier. Il y a un projet qui est sur la table en tant que tel, voulez-vous nous en parler outre ce que vous avez déjà dit pour l'autre?

VRER : Oui. Brièvement, j'invite les membres du Sénat à se rendre tout de suite à la page 10 pour voir la structure du programme qui est quand même légèrement différente de ce qu'on vient de voir. Vous voyez à la page 10 que c'est un programme de 60 crédits et non 64 comme précédemment. Alors on reconnaît encore les 11 crédits de stage. Vous avez 10 crédits de didactique et là vous avez la longue liste de 12 cours de didactique selon les intérêts des étudiants. Il y a 43 crédits EDUC et notez qu'il y a 15 crédits en inclusion scolaire dans cette liste-là. Alors c'est ça, 60 crédits plutôt que 64 comme dans le cas du primaire. Un mot sur les conditions d'admission. Je rappelle que cette dernière puce à la page 11 où on renvoie au niveau B2 au **DEL** pour les gens qui nous viennent de programmes anglophones et il y a une petite coquille qu'il faut corriger tout de suite. L'avant-dernière puce on voit avoir complété au moins 6 crédits en mathématiques. Ça c'est une coquille, c'est une erreur, ça ne doit pas se retrouver là.

Président d'assemblée : Ok. On biffe cette puce-là.

VRER : On biffe cette puce-là puisqu'on est ici au niveau du secondaire et ça déjà été fait. Donc on biffe l'avant-dernière puce.

Président d'assemblée : Oui, ça va.

VRER : Maintenant pour ce qui est des implications financières, on peut aller tout de suite au tableau 2 et 3 qu'on a à la page 29 et à la page 30. Là aussi on a un scénario basé sur 20 inscriptions par année. Ici on

parle de l'ajout d'un seul cours, le cours pédagogie de l'immersion et donc vous avez le coût au niveau du tableau 3. Alors comme précédemment, c'est un programme qui pourrait se rentabiliser extrêmement rapidement surtout avec des nombres comme 20 inscriptions par année. Dernière chose à la page 17, allons voir le CPR-3 pour ce qui est du lieu du programme. Alors vous voyez ici qu'il y a une différence par rapport au programme primaire dont on vient de traiter. Ici ce serait vraiment une structure qui est identique à notre baccalauréat spécialisé, c'est-à-dire que la première année n'est pas offerte à l'UMCE ni à l'UMCS pour ce programme-ci. Donc c'est un programme qui aurait la même structure en terme de lieu que notre bacc spécialisant l'éducation. Alors voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Questions ou commentaires sur le projet avec la petite modification qui est l'ablation de l'avant-dernière puce sur les crédits de mathématiques. J'ai une demande de Mme Surette, numéro 16, allez-y.

Surette : En fait c'est un commentaire qui rebondit sur celui du programme pour l'éducation primaire. On prévoit un nombre d'inscriptions de 20 qui devient 40 après deux ans, les arguments pour le primaire j'imagine continuent pour le secondaire et donc la question de ressource professorale je pense qu'elle est vraiment très importante. Si on parle de 80 étudiants supplémentaires, ce sont des revenus aussi qui sont substantiels. Lorsque ça justifie largement d'ajouter une ressource professorale pour pouvoir bien offrir ces programmes-là, je sais que ce n'est pas une question du Sénat académique, mais je pense que le Sénat académique a la responsabilité de s'assurer qu'on puisse offrir des programmes de qualité et dans ce cas-ci, je pense que l'ajout d'une ressource professorale me semble importante. Donc j'aimerais juste que ça soit peut-être apporté au Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : C'est noté. Parfait. Je ne vous demande pas une rétroaction, mais c'est définitivement noté, votre intervention l'est. Parfait. J'ai une demande de M. Levesque, numéro 28, allez-y.

Levesque, R. : Tout à l'heure au niveau du primaire, on accordait la première année si c'était possible à Shippagan et à Edmundston et ici on dit que non. J'aimerais savoir les raisons.

Président d'assemblée : Pourquoi pas Edmundston, c'est votre question. Est-ce que quelqu'un peut répondre à M. Levesque? M. Samson, allez-y.

VRER : Je peux peut-être mentionner que la question a été traitée au Comité des programmes et puis il a été décidé que dans le cas du secondaire, ça été voté contre que ce soit offert dans les trois campus. Vraiment l'argumentaire tourne autour des didactiques. Vous avez vu la longue liste de didactiques, mais sur ça, je peux laisser la parole à la doyenne si elle veut ajouter quelque chose.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Cormier, numéro 11. J'ai aussi une demande d'intervention de M. Laplante, je ne vous oublie pas, mais je veux régler la boucle autour de cette question-ci avant de venir à vous à moins que vous voulez intervenir à cette question-là. Mme Cormier, allez-y.

Cormier : Je n'ai pas beaucoup d'autre chose à ajouter sauf que c'était la décision de l'UARD et du Conseil des facultés aussi et celle du Comité des programmes justement pour les raisons des didactiques. Il y en a beaucoup ça fait que s'il y a 20 inscriptions disons dans le programme du secondaire, ça veut dire qu'ils vont se départager toutes ces didactiques-là. Et aussi pour l'instant, ni le campus de Shippagan ni le campus d'Edmundston n'a l'autorisation de donner la troisième année pour le secondaire. Dans le cas de Shippagan, c'est pour tous les programmes du secondaire et dans le cas d'Edmundston c'est pour les programmes B. Sc. et B. Éd. et donc ces didactiques-là ne sont pas offertes présentement dans les campus ça fait que c'est pour ces raisons-là.

Président d'assemblée : Parfait. M. Laplante, numéro 8.

Laplante : Merci monsieur le président. Quand on lance un nouveau programme comme ça, je pense que un des critères c'est sûrement d'être compétitif et là je me réfère à la page 12.4.2, comparaison avec d'autres programmes. Ce qui semble ressortir c'est qu'à UNB et UPEI, on peut donner le même programme en 12 mois alors qu'ici ça serait deux ans. Est-ce qu'il y a une justification pour ça?

Président d'assemblée : Je croyais peut-être que vous interveniez sur la même question que M. Levesque. Je vais poursuivre ma discussion, mais M. Levesque si vous voulez revenir sur la question tantôt, je vous donnerai l'occasion de revenir. Est-ce que quelqu'un peut répondre à la question de M. Laplante? Allez-y Mme Cormier.

Cormier : C'est certain qu'il y a deux universités qui sont voisines plus ou moins à la nôtre qui offrent des programmes de 12 mois et je suis en train de faire une vérification, mais je crois que c'est l'exception au Canada. Je sais qu'en Ontario tous les post-baccs sont de deux ans. Je sais qu'au Québec le phénomène du post-bacc ne semble pas exister. En Nouvelle-Écosse c'est de deux ans. Ça s'adonne que ce sont nos voisins qui font le bacc dans 12 mois. Je vous dirais que pour nous, un stage de quatre mois c'est ce qui fait la force de nos programmes de baccalauréat en éducation de tous nos baccs, que ce soit des baccs intégrés

ou des post-baccs et il faudrait enlever ce stage consécutif de quatre mois-là pour arriver à faire un programme dans 12 mois et on est pas prêt à le faire et on fait le pari que la composante inclusion scolaire va venir chercher les étudiants parce que c'est non seulement une valeur rajoutée à ce programme-là, mais c'est un besoin criant pour les enseignants d'avoir cette formation-là ça fait qu'on a fait ce pari-là.

Président d'assemblée : J'ai deux autres demandes d'intervention, M. Coulibaly et M. Lang, mais je vais revenir sur M. Levesque, je vous ai un peu coupé tantôt. Avez-vous eu réponse à votre question, est-ce que la réponse était réglée pour vous?

Levesque, R. : Non.

Président d'assemblée : Avez-vous quelque chose à rajouter?

Levesque, R. : Oui, certainement. Quand je regarde les cours qui sont offerts dans la première année au niveau du secondaire, c'est vrai qu'on offre pas les cours de didactique parce qu'on avait pas la nécessité ou on avait pas le privilège de l'offrir parce qu'on offrait pas le programme, mais ici quand je regarde les cours comme psychopédagogie de l'adolescent apprentissage enseignement, on le donne à une mention en communication, on le donne gestion de l'éducation, on le donne planification et évaluation. Un, on le donne. Inclusion scolaire on le donne, motivation et gestion de classe on le donne, difficultés ___ on le donne, planification et évaluation on le donne. On donne essentiellement le programme. Ici je veux tout simplement faire un rappel que le gouvernement donne 100 000 dollars, 50 000 dollars par année pour combler une pénurie. Cette pénurie-là se fait sentir au niveau provincial et non local. On le sent dans le nord-ouest, on le sent également dans le nord-est et dans le sud. J'ai la chance d'être sur le Conseil de l'éducation dans le nord-ouest et comme district scolaire, on se penche beaucoup sur cette pénurie-là puis justement on essaie de trouver des solutions. Ici si je prends un étudiant qui satisfait les critères pour être admis dans le programme secondaire qui provient d'Edmundston et qui veut s'inscrire dans ce programme-là, moi comme chef de secteur en éducation et kiné, je dois dire je m'excuse, même si on offre quasiment tous les cours, tu dois te trouver un appartement et le faire à Moncton. L'étudiant va me rencontrer, il va dire M. Levesque j'aimerais m'inscrire au programme. Tous les cours j'ai énuméré tout à l'heure vous l'offrez juste l'autre bord de la porte, mais tu peux pas t'inscrire, tu peux pas le suivre, faut tu te trouves un appartement et aller à Moncton faire le cours au complet. On le sait que quand je regarde les enseignants dans les différentes localités, ce sont les enseignants qui proviennent de cette localité-là, de cette région-là. Quand je regarde les écoles secondaires puis primaires à Edmundston, ce sont des gens qui proviennent de la région d'Edmundston. C'est plutôt rare qu'on va aller chercher des gens de Saint-Jean venir enseigner chez-nous. Donc pour pouvoir avoir des gens pour enseigner dans notre région, la carte à jouer c'est faut avoir des gens de chez-nous parce qu'eux veulent revenir par chez-nous. Là ici avec les étudiants qui proviennent du nord-ouest, on leur empêche de suivre la formation chez-nous puis on les oblige de se déplacer à Moncton. Ça fonctionnera pas parce que chez-nous à Edmundston, on a trois autres campus, on en parle de la compétition. On a l'Université du Québec à Rimouski qui est tout près. On a Laval puis l'Université du Maine. Les étudiants par chez-nous vont aller s'instruire ailleurs qu'ici parce qu'ici c'est plus loin. En offrant la première année à Edmundston, on garantit une clientèle en deuxième année ici dans le programme. Fait que pour combler le manque et cette pénurie-là que le gouvernement investit, je le répète c'est un problème provincial. Chaque région ont leur problème et ce ici, c'est une partie d'une solution pour pouvoir recruter des futurs enseignants de notre région parce qu'ici les gens de chez-nous vont pas suivre le cours. Il va falloir commencer à piger dans la banque des professeurs dans le sud-est et dans le sud puis le nord-est. Moi, monsieur le président, je ne comprends pas lorsqu'un étudiant va venir me voir et il va regarder tous les cours qu'on offre déjà, puis il y a déjà un bacc, je l'ai mentionné tantôt, peut-être il a déjà des certaines dettes. Non, tu dois t'endetter d'avantage, tu dois aller te chercher un appartement puis te déplacer à Moncton. Et là on dit c'est à cause de deux cours de didactique, mais la raison qu'on l'offrait pas c'est que justement on avait pas l'opportunité de l'offrir. Je crois, monsieur le président, qu'on a les compétences de pouvoir offrir les deux didactiques puis je serais vraiment ouvert, il n'y a pas de problème, allons voir les compétences de ces gens-là. Il n'y a pas de raison pourquoi qu'on peut pas offrir la première année dans les deux autres campus. C'est tout avec respect, monsieur le président, je dis ça, c'est pour éviter d'irriter nos partenaires, nos partenaires qui sont les districts scolaires, qui sont le Ministère de l'éducation et notre propre ministère. On a un problème provincial, on essaie de trouver une solution et ça, cette partie-là, pourrait combler un manque dans les deux campus du nord. Moi littéralement, je propose un amendement ici justement un peu comme le primaire que la première année puisse être offerte dans les autres campus.

Président d'assemblée : Vous proposez comme amendement qu'on offre la première année du programme dans les constituantes de Shippagan et d'Edmundston.

Levesque, R. : Exactement, monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? M. Dako. M. Dako, vous êtes là tout ce temps-là, on ne vous a pas entendu. Parfait. Un calembour en passant. Laissez-moi réfléchir un peu. Est-ce qu'on est dans un amendement qui est recevable. Je vais partager ma petite réflexion. Évidemment le Sénat ne peut pas prendre une décision qui serait contraire à la chartre, n'est-ce pas. Est-ce que ça serait dans le cadre de la chartre de l'université acceptable cette décision-là, je me pose la question. Est-ce que les composantes sont

autorisées à offrir ce genre de programme-là puisqu'on parle de cours d'équivalence de niveau de la troisième année d'un programme d'études ce qui normalement va au-delà de ce que la chartre prévoit pour les premières offres dans les constituantes du nord. Je réfléchis ouvertement, il y a des gens autour de la table qui réfléchissent à ça plus que moi, vous pouvez m'alimenter si vous voulez. Mme Fortin, numéro 7, allez-y.

Fortin : Je voudrais juste mentionner par rapport à la chartre que d'une part, nous offrons déjà les trois premières années du baccalauréat en éducation primaire et nous avons également l'autorisation d'offrir les trois premières années des baccalauréats en éducation secondaire en sciences sociales. Donc ces autorisations-là nous les possédons déjà. Je veux également en profiter pour mentionner que les membres du Comité des programmes sont au courant, les membres du Comité conjoint de la planification également que le campus d'Edmundston a fait la demande pour pouvoir offrir les deux programmes pour la première année et qu'on souhaite également offrir le programme spécialisé du secondaire puisqu'on offre l'ensemble des cours sauf les didactiques et nous considérons avoir les compétences pour offrir les programmes.

Président d'assemblée : Merci, ça m'aide. Il ne semble pas y avoir de raison procédurale de refuser l'amendement donc je vais accepter l'amendement et l'assemblée aura à traiter de la question à savoir si elle le veut ou non. Je note dans les explications du VRER que c'est une question qui été soumise au CCJ et renvoyée au Comité des programmes. Il y a eu un vote du Comité des programmes, d'ailleurs un vote secret, c'est la première fois que je voyais ça au CPR, qui a tranché contre cette proposition-là et la même question se retrouve ici, mais cela est souverain. Il a le droit de reconsidérer la question s'il le veut à ce moment-là. Donc il y a un projet d'amendement sur la table maintenant qui est de faire en sorte que la première année du programme soit offerte dans les constituantes de Shippagan et d'Edmundston. J'ai trois demandes d'intervention : M. Coulibaly, M. Dako et Marianne Cormier. Ce sont des interventions sur l'amendement j'imagine n'est-ce pas M. Coulibaly? C'est sur la principale donc je reviendrai à vous par la suite. M. Dako, est-ce que c'est sur l'amendement ou la principale? Numéro 24. C'est sur l'amendement ou la principale?

Dako : Pratiquement sur les deux, mais j'ai appuyé l'amendement alors.

Président d'assemblée : Sur l'amendement seulement, on reviendra sur la principale par la suite.

Dako : Mon intervention, je ne voulais même pas parler du tout, mais mon intervention ici c'est le fait que je trouve que la situation qui a été apportée mérite une réponse vraiment claire. On a fait un programme qui peut servir toute l'université puis les explications de M. Levesque m'ont sérieusement séduit. C'est la raison pour laquelle moi j'ai appuyé d'ailleurs l'amendement. J'estime que le Sénat devrait sérieusement se pencher là-dessus. C'est un gain. Ce n'est même pas quelque chose qu'on devrait normalement refuser. Je trouve que c'est très pertinent.

Président d'assemblée : Merci. Maintenant j'ai Mme Cormier et il y a une chose que je veux pointer. Dans l'intervention de M. Levesque, il a été indiqué comme un des éléments, nous avons la capacité et la compétence d'offrir les cours. Je sais que Mme Cormier voulait intervenir. Peut-être que c'est une question auquel il faut répondre. Mme Cormier.

Cormier : Merci monsieur le président. Je voulais juste clarifier quelque chose dans l'argumentaire de M. Levesque. Il mentionnait la pénurie et oui nous avons une pénurie au Nouveau-Brunswick. La pénurie se manifeste de deux côtés, dans le système anglophone et dans le système francophone. Dans le système anglophone et au Ministère de l'éducation on a la dualité, c'est le secteur anglophone qui nous a financés pour former des enseignants en immersion pour créer ces deux programmes-là donc c'est vraiment le secteur anglophone qui nous a appuyés là-dedans. L'objectif c'était pas d'aller chercher des francophones du nord-est ou du nord-ouest pour aller enseigner dans les écoles francophones du nord-est et du nord-ouest, mais vraiment d'aller chercher des anglophones qui maîtrisent le français comme langue seconde et qui viennent étudier pour parfaire leurs connaissances et aller travailler dans les écoles d'immersion. Donc c'est ça l'objectif du programme et il n'y a pas d'écoles d'immersion dans la région de la Péninsule acadienne et il y en a très très peu non plus dans le nord-ouest. C'est plutôt dans le centre et dans le sud de la province qu'on retrouve les écoles d'immersion. Donc ça c'était la précision que je voulais mentionner. Les autres baccs que nous avons préparé pour l'enseignement en français langue maternelle pour ces écoles-là. Donc ces deux baccs ici qu'on présente aujourd'hui ce sont des baccs pour l'immersion. La deuxième chose je voulais tout simplement vous rappeler que pour les raisons que j'ai déjà mentionnées à la fois à l'UARD en éducation, le Conseil de facultés et le Comité des programmes s'est prononcé contre. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Merci Mme Cormier. J'ai M. Couturier sur l'amendement. Alors monsieur le recteur, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Alors je n'ai pas besoin de vous dire très longuement que je suis très partagé dans cette question, il y a à la fois le cœur et la raison. D'une part, je vais vous parler 30 secondes du cœur. Je pense qu'on doit faire cette réflexion sur comment les différents campus doivent s'insérer dans un portrait plus global pour l'offre de nos programmes d'études et donc mon cœur penche nettement d'un certain côté. Par contre, il y a aussi l'autre dimension que l'on ne peut pas négliger qui est celui des ressources qui est un problème et un défi bien réel s'agissant d'offrir des cours

plus spécialisés. En réalité, je vais prendre un tout petit peu de recul puis je vais vous partager ce qui est un petit peu mon analyse de la situation et un petit peu d'une certaine manière ma déception par rapport à la situation. Je pense que dans un cas comme celui-là comme dans d'autres cas à l'échelle de l'Université de Moncton, on est confronté à notre demande qui nous provient de la société qui est celle d'offrir des programmes d'études de qualité les plus accessibles possibles. Et dans notre modèle historiquement à l'Université de Moncton, on a fait passer l'accessibilité par le fait notamment qu'on a trois campus présents dans les trois régions francophones du Nouveau-Brunswick et ceci c'est au cœur de ce qu'est l'Université de Moncton et c'est au cœur du dispositif qu'on s'est donné pour justement maintenir cette dimension d'accessibilité. Par contre, dans l'histoire de l'Université de Moncton, la dimension des campus a été à un certain moment un facteur de tension. Ma réflexion actuellement elle est la suivante. Dans une question comme celle-ci, moi ce que j'aurais aimé en réalité c'est qu'on ait une solution réseau à cette question-là, qu'on ait pas une solution ah bien si c'est offert dans tel campus, moi je le veux moi aussi parce qu'il faut que ça soit donné dans les trois campus parce qu'on est des campus puis on en a besoin. Je pense que si on bifurque un peu puis qu'on pense à ce qu'on veut accomplir comme une université à notre responsabilité comme université, aux défis qui sont ceux de la formation en éducation. On connaît les pénuries notamment, on sait comment comme université on a un rôle crucial à jouer dans les prochaines années pour former les enseignantes et les enseignants, mais quand on regarde par contre aussi les données de la démographie, les défis qui sont les nôtres, l'importance d'avoir des ressources professorales hautement compétentes pour pouvoir livrer nos programmes d'études, tout ceci en réalité devrait nous amener non pas vers des solutions qui sont individuelles à l'échelle de chacun des campus, mais devrait nous amener plutôt à mon point de vue vers des solutions qui sont plus englobantes qui rassemblent les forces qu'on a dans chacun des campus, travailler ensemble pour arriver à proposer des solutions et ça, ça veut dire aussi sortir de certains sentiers qui sont déjà battus. Ça veut dire par exemple penser à de nouveaux modes de livraison de cours, de nouveaux modes de prestations, imaginer de nouvelles manières de faire des choses parce que ce n'est pas en éclatant, en multipliant les points d'intervention qu'on va renforcer nos programmes d'études. Ce n'est pas en faisant ça qu'on va ultimement bien répondre à la demande qui nous est faite par la société de former des gens pour répondre à des besoins, à des pénuries. Donc c'est mon commentaire à cette étape-ci de la discussion puis ce commentaire il s'applique à ce programme-ci, mais on pourrait l'appliquer aussi au programme de deux ans, au programme post-bacc de deux ans. Je pense que là aussi en quelque part il faudrait trouver des manières d'avoir plus de flexibilité pour faire en sorte que ce programme-là puisse être offert dans différents points d'entrée parce que oui il y a des arguments qui militent en faveur de la proximité et de l'offre de proximité, c'est la raison pour laquelle on a trois campus, mais il y a aussi des raisons qui militent pour qu'on mette ensemble un peu plus des ressources pour pouvoir maintenir cette offre-là et c'est ça le prochain défi. Donc merci monsieur le président.

Président d'assemblée : J'ai deux autres demandes d'intervention. J'ai toujours la demande de M. Coulibaly que je retiens pour la proposition principale. J'ai Mme Surette, M. Clarisse et M. Lang. Mme Surette, c'est bel et bien sur l'amendement?

Surette : Oui.

Président d'assemblée : Allez-y.

Surette : J'écoute tout ça qui se passe puis moi aussi je ne sais pas où mon cœur et ma tête penchent. Je trouve que l'idée d'avoir plus de programmes qui sont réellement réseau est très séduisant puis je pense que dans le contexte canadien où est-ce que j'ai l'impression que l'éducation post-secondaire en français en particulier en milieux minoritaires est sous attaque, c'est vraiment important qu'on se tienne. Les programmes d'immersion d'éducation secondaire et primaire sont vraiment vraiment importants si on veut avoir des communautés qui fleurissent puis qu'on aille chercher des anglophones qui sont capables de bien converser en français aussi. La question que je me pose c'est on a eu une belle présentation du fait que tous ces cours-là sont disponibles présentement au moins à Edmundston, je ne sais pas à Shippagan. Donc si les cours sont disponibles, à ce moment-là c'est quoi le problème de ressources? C'est tu parce qu'on pense qu'on va commencer à avoir trop de demandes et avoir besoin de plus de profs pour enseigner ces cours-là. C'est là où est-ce j'aurais besoin d'un élément de réponse pour éclairer ma décision.

Président d'assemblée : Je peux vous dire qu'en même temps pour une question technique, le nombre de micros que je peux ouvrir ou le nombre de demandes que je peux avoir à la fois est limité et on vient de le saturer. C'est rafraichissant, mais il reste que je vais prendre vos demandes au fur et à mesure qu'elles s'inscrivent à l'écran. Il est possible que quand vous demandiez que le système ne réponde pas. C'est un peu comme des fois quand on appelle il faut réessayer. M. Clarisse, numéro 14.

Clarisse : Je vais parler en face du micro pour ne pas me faire réprimander,

Président d'assemblée : S'il-vous-plaît, oui.

Clarisse : Si j'ai bien compris l'ampleur du débat et je suis très très soucieux de l'équité de l'accessibilité ici, un des problèmes majeurs vient des cours de didactique qui ne sont pas offerts actuellement ou l'offre global des cours de didactique ne sont pas offerts actuellement à Shippagan ou à Edmundston. De souvenir, c'est

une difficulté. On pourrait penser à des cours à distance qui pourraient être faits, mais ce n'est pas forcément favorable pour le bon enseignement, mais ça peut se faire. Moi ce que je voudrais dire peut-être, je ne suis pas forcément favorable dans un premier temps à cet amendement, je le dis ici, mais j'aimerais penser que ces programmes ne sont pas fermés, ne sont pas scellés dans le béton une fois qu'on les a décidés. Il est toujours possible de modifier un programme et de donner l'accessibilité de ces cours ou de ces programmes au campus de Shippagan et d'Edmundston ici. Dans un premier temps pourquoi ne pas laisser passer ce programme tel quel avec les formations qui sont uniquement à Moncton ici, et dans un deuxième temps une fois que le programme sera un peu plus établi qu'on imaginera finalement des solutions réseaux qui sont plus adéquates de dire il est temps d'ouvrir ça et d'être vraiment une université aux trois campus, aux trois composantes égalitaires quoi. Donc c'est peut-être ma réflexion ici, mais de laisser la chance au coureur de s'établir un petit peu ce programme-là et finalement de l'ouvrir aux trois campus parce qu'il y en a pas un qui prédomine sur les autres. C'est un petit peu ma réflexion et je suis ambivalent un petit peu comme le recteur, un petit peu comme Mme Surette, un petit peu comme ici en train de se dire est-ce qu'on est en train de rater une occasion ou est-ce qu'on va en essayant de faire tout en même temps, est-ce qu'on va pas plomber ce programme ici. C'est aussi la réflexion que j'ai actuellement.

Président d'assemblée : Parfait. Merci M. Clarisse. J'ai maintenant M. Lang, numéro 19, c'est sur l'amendement, allez-y.

Lang : Je craignais que je me fasse reprocher de pas parler assez souvent. J'aurais aimé entendre les propos du recteur avant qu'on vote sur le programme précédent au primaire parce que dans les preuves de la réalité, un étudiant potentiel qui se présente au bureau du chef de secteur j'imagine qu'il va lui suggérer bien inscris-toi au primaire, t'as les conditions d'admission et de toute façon après t'as un diplôme de l'Université de Moncton et ça te permettra d'avoir ton brevet d'enseignement et tu pourras enseigner dans toutes les écoles de la province du Nouveau-Brunswick que ce soit en immersion ou les écoles francophones. Donc les propos de M. Couturier auraient été pertinents avant pour qu'on puisse réfléchir à cette possibilité-là et ça c'est le commentaire que je fais. La question est la suivante : en respect à la chartre, est-ce que ça signifierait que la proposition d'amendement se limite seulement à l'équivalent du B.A. B. Éd., c'est-à-dire pour les cours où on offre déjà des didactiques de français et sciences humaines et sociales ou est-ce que ça ouvre la porte aussi aux didactiques de science?

Président d'assemblée : C'est une bonne question. J'ai compris dans l'intervention de Mme Fortin que c'était justifié d'aller de l'avant en raison de décisions antérieures qui ont déjà ouvert la porte à l'offre au-delà de la deuxième année dans les constituantes du nord dans les programmes d'éducation. Je me souviens aussi qu'elle a mentionné B.A. B. Éd., il n'y a pas eu de mention de B. Sc. B. Éd, n'est-ce pas? Oui, j'ai bien compris. Et j'ai le sentiment que si ça ça encadre notre discussion, vous avez raison M. Lang, on est contraint par le cadre de ce qui a déjà été décidé antérieurement. Je ne sais pas comment ça affecte la proposition toutefois, mais je le garde en tête.

Lang : Et si Shippagan c'est seulement les deux premières années, il n'y a pas la disposition de la troisième année pour les baccs du secondaire. À ce moment-là la proposition pour ce programme-ci se limite seulement au campus d'Edmundston.

Président d'assemblée : Ça complique beaucoup les choses. Il est dangereux de traiter en assemblée d'une proposition où on est pas certain qu'elle est applicable parce qu'on peut contraindre des gens à faire des choses impossibles. Aucune assemblée a le pouvoir de faire ça. Je continue la discussion à entendre des propos, mais je garde tout ça en tête. Ça devient un peu nébuleux dans mon esprit tout ça. M. Dako, c'est sur l'amendement que vous voulez intervenir?

Dako : Oui. J'ai un peu écouté tout le ___ sur ce qui est des différentes interventions, mais moi j'ai l'impression qu'il y a quelque chose qu'on manque ici. Dans la déclaration de M. Levesque, il mentionnait que la compétence existe et on est en train de dire que pour seulement deux ou trois cours de didactique, on dira qu'on ne pourra pas donner la première année à Edmundston alors que les étudiants ont déjà les autres cours. Est-ce qu'on est en train de dire que si jamais un étudiant voudrait s'inscrire à ce programme-là qui se donne pas en première année à Edmundston, on va reconnaître l'ensemble de tous les cours à l'exception de trois cours que l'étudiant viendra faire à Moncton. Il me semble que c'est un lourd fardeau qu'on est en train d'imposer ici. Il va falloir à un moment donné surveiller les collègues d'Edmundston ont la compétence, sont capables de donner les trois premières années, les trois didactiques alors pourquoi qu'on l'ouvre pas? Il me semble qu'on est en train de mettre une fermeture peut-être qui ne sert même pas à l'autre université. Il y a la pénurie, on vient de le mentionner, je crois qu'on a l'occasion ici de l'ouvrir d'avantage et j'ai l'impression qu'il n'y a pas eu de communication entre la faculté et le programme d'Edmundston parce que ça ça aurait été déjà réglé avant qu'on ne vienne ici. Alors moi je milite fondamentalement que les trois didactiques se donnent à Edmundston.

Président d'assemblée : Parfait. Je vois que la prochaine intervention est de M. Bourgeois de Shippagan. J'espère que vous pourrez nous éclairer un peu M. Bourgeois en même temps. Allez-y. Je vous mets du fardeau sur les épaules hein?

Bourgeois : Sur la question d'une troisième année secondaire vous avez raison là-dessus, mais je voulais faire un point d'information puis un commentaire. Mon point d'information c'est que nous avons à Bathurst l'immersion qui est offert et Bathurst est donateur de service alors je voulais juste même s'il n'y a pas techniquement la Péninsule acadienne...

Président d'assemblée : Vous parlez d'une école qui est d'immersion.

Bourgeois : Qui est dans l'air du service de la constitution de l'UMCS. Le commentaire aussi je dirais il y a une certaine circularité dans le commentaire à dire on a pas la capacité. On a pas la capacité pour un cours qui n'existe pas alors on peut bâtir cette capacité-là aussi puis le précédent que j'aimerais de souligner c'est au niveau d'éducation, la majeure en éducation physique où on l'enseignait pas, puis je soulignerais le travail de ma collègue Auger et mon collègue lancu où parce qu'on pouvait pas offrir quatre cours pratiques dans le programme, on s'est donné les outils, l'expertise et la capacité pour pouvoir les offrir puis maintenant on a cinq inscriptions en éducation physique. En première année à partir de l'année prochaine, ça va être des étudiants qui vont être transférés à Moncton par la suite. Alors je voulais donner ça pour votre réflexion.

Président d'assemblée : Merci. Il y a maintenant Mme Fortin sur l'amendement?

Fortin : Oui, sur l'amendement.

Président d'assemblée : Allez-y.

Fortin : Je voulais juste apporter quelques précisions. D'une part dans la région du nord-ouest il y a deux écoles d'immersion. Il y a une école primaire à Perth-Andover et il y a également John Caldwell à Grand-Sault. Les étudiants qui sont intéressés à faire un stage peuvent le faire dans différentes régions du Nouveau-Brunswick donc il y a une mobilité étudiante pour un stage de quatre mois. Donc je voulais quand même mentionner ça. Je veux peut-être rappeler également que nous avons quand même discuté avec la faculté, nous avons manifesté une très grande ouverture sur le mode de livraison des didactiques donc on a de l'ouverture à continuer à collaborer avec la faculté à cet égard-là donc on peut penser à des cours en vidéoconférence, par **adopte connect** avec un encadreur pédagogique sur place à Edmundston ou encore des cours livrés à Edmundston. Je réaffirme qu'on a les compétences pour offrir ces cours-là sans aucun doute de ma part. Donc je voulais juste rappeler ça. Je voudrais également mentionner en passant que l'Université Laval offre son programme en éducation primaire de façon complètement délocalisée dans certaines régions du Québec donc si nous à l'Université de Moncton nous le faisons pas présentement, c'est parce qu'on a pas voulu se pencher sur cette possibilité-là, mais il y a des universités qui ne sont pas des universités réseaux qui offrent leurs programmes de façon complètement délocalisée en éducation incluant les didactiques.

Président d'assemblée : Merci. J'ai une demande de deuxième intervention de monsieur le recteur. Je vous dirais que je suis enclin à l'accorder tout à fait, de un parce que c'est en partie mon patron, non tout à fait ce n'est pas une bonne raison. C'est surtout du fait que je crois que c'est un débat qui mérite encore d'être alimenté. Vous avez été aussi interpellé par d'autres interventions directement donc allez-y monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup. Je ne veux pas abuser de mon droit de parole. D'une certaine manière, je veux me rattacher aux derniers propos de la doyenne des études pour vous exprimer une crainte. C'est que oui si cet amendement-là par exemple est adopté, oui il y aura cette possibilité-là maintenant, mais on aura pas le portrait global. On vient d'adopter d'autre chose pour le primaire, il restera aussi le programme général donc on aura juste apporté une solution partielle et on a fait ressortir tout à l'heure, je pense, les embûches aussi également qui se rattachent à cette solution partielle. Donc moi je vais peut-être revenir à mon point de départ ce que j'ai énoncé tout à l'heure et peut-être le formuler un petit peu plus sous l'angle d'une suggestion. C'est-à-dire que moi je pense que le Sénat aurait tout intérêt par contre à prendre une position de principe et à dire voici, on demande à la faculté, au UARD, au campus de trouver une manière d'offrir la première année de ces programmes post-baccalauréat dans les trois campus. Et encore une fois la doyenne des études d'Edmundston a identifié des pistes sur la manière de le faire, mais je pense qu'il y a du travail qui pourrait et qui devrait être fait dans cette direction-là. Donc plutôt que d'y aller à la pièce, je pense qu'on devrait prendre une position de principe qui nous dit c'est la direction dans lequel le Sénat souhaite que nous allions et donc là le mandat qui est donné à la faculté, aux campus et au UARD est clair. Arrivez-nous avec une solution qui va nous permettre de rencontrer toutes les préoccupations qui ont été exprimées ici autour de cette table à la fois du point de vue de l'accessibilité, mais aussi de la qualité de l'expérience étudiante parce que je pense que ça c'est important également parce qu'on en a pas parlé beaucoup, mais c'est toujours intéressant pour un étudiant de pouvoir faire ses études dans un campus près de chez soi, mais c'est important aussi qu'il ait une expérience académique exceptionnelle donc il ne se trouve pas seul dans un cours de didactique, on va dire ça aussi. Donc je pense qu'il y a vraiment une réflexion qui devrait être faite et qui pourrait arriver à rejoindre tous ces éléments-là. Donc ma suggestion c'est la suivante, une expression d'un principe où on demande aux unités académiques de travailler dans une direction.

Président d'assemblée : Parfait. La conséquence de votre propos, je ne veux pas le dire de mauvaise façon, mais vous invitez les gens à ne pas procéder par l'amendement, mais plutôt avoir un mandat donné dans la suite des choses d'étudier la question et de revenir avec une recommandation au Sénat dans un autre temps ou quelque chose du genre.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Ce que j'ai senti aujourd'hui autour de cette table c'est beaucoup d'ouverture par rapport à l'intention qui est derrière l'amendement et aux éléments qui militent en faveur de cet amendement-là. Ce que j'ai senti également c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont exprimé des réserves donc je trouve que ce serait dommage aujourd'hui qu'on adopte cet amendement-là dans ce contexte-là qui nous enverrait une certaine image de l'université où on est encore en train d'essayer de se tirailler sur des éléments. Revenons plutôt à ce qui nous anime tous puis ce qui semble de faire le consensus puis donnons le mandat par contre aux personnes compétentes de nous arriver à une solution qui reflète cette intention.

Président d'assemblée : Parfait. Là-dessus j'ai deux autres demandes d'intervention, M. Massicotte et M. Levesque a demandé la parole aussi. M. Levesque, vous êtes le proposeur donc normalement si je vous donne le droit de parole c'est la fin. Donc je vais donner la parole à M. Massicotte et ensuite je ferai un appel voir s'il y a d'autres interventions avant de passer à vous. Numéro 20, allez-y.

Massicotte : Je vais être très bref. En fait je voulais simplement souligner ou rappeler un élément que M. Levesque avait souligné dans sa première intervention, c'est-à-dire que la clientèle dont les campus du nord pourraient bénéficier advenant qu'on puisse offrir ces cours-là comme Robert l'a souligné, c'est une clientèle qui ne se retrouverait pas nécessairement ici. C'est une clientèle qui a des besoins spécifiques, qui évolue dans des conditions qui sont spécifiques et je pense que d'offrir si on a les compétences et les ressources pour le faire ces cours-là dans les campus du nord, moi je ne vois pas de désavantage strictement au niveau des inscriptions ou au niveau de la comptabilité, ce sont des gens de plus qui sont inscrits à l'université. Il n'y a pas de perte. Mme Fortin tout à l'heure a souligné que bon, l'Université Laval offre ce genre de programme-là, on a parlé de l'Université de Fort Kent aussi. Il faut pas oublier que la compétition est féroce. Je pense que si on a les ressources pour accommoder une certaine clientèle étudiante, ce serait du gaspillage de pas le faire. C'est tout ce que j'avais à dire.

Président d'assemblée : Avant que je donne la parole à M. Levesque ce qui mettrait normalement fin au débat sur l'amendement, est-ce qu'il y a d'autres gens qui veulent intervenir? M. Coulibaly, j'avais une intervention pour vous sur la principale, vous en voulez une sur l'amendement aussi? Sur l'amendement dans ce cas-là c'est au numéro 21, allez-y.

Coulibaly : Oui. Tout de suite l'échange du recteur que je n'ai pas bien saisi, est-ce que pour lui ce serait de sursoir à une décision sur la principale ou même sur l'amendement quant à ramener les différentes parties à décider quelque chose. Est-ce que c'est ça?

Président d'assemblée : L'intervention du recteur était seulement sur l'amendement, pas sur la principale. Je ne veux pas parler pour vous monsieur le recteur, mais c'est sursoir à la décision sur l'amendement aujourd'hui ou ne pas adopter l'amendement aujourd'hui pour revenir traiter la question autrement et revenir éventuellement si je peux paraphraser comme ça. Aviez-vous autre chose M. Coulibaly?

Coulibaly : Parce que si c'est le cas, moi je trouve qu'on manque quand même une bonne occasion. J'abonde dans le sens de l'amendement parce qu'une chose est de voter, de le mettre en place, mais une autre chose qui va être encore plus difficile c'est de pouvoir dire bien ça été déjà voté, attendez-vous, revenons et voir si on peut l'ouvrir. Bien pourquoi ne pas l'ouvrir maintenant, le problème est réglé et on décide d'attendre que les différentes parties s'entendent et que le dossier revienne au Sénat parce que je pense que ça va être la meilleure façon de procéder parce qu'on a entendu les différentes parties. Ça peut se donner, ça peut se faire, il y a un gain pour l'ensemble des trois campus donc pour moi je pense que si on doit aller de l'avant, ce serait vraiment d'aller dans le sens de l'amendement, mais si on doit reculer ce serait soit de retourner le texte principal et de permettre aux différentes parties de pouvoir travailler quant à pouvoir revenir avec une autre demande ici. Merci.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une demande de Mme Fortin qui a déjà eu une intervention sur la question. Est-ce que vous avez quelque chose de nouveau à nous dire, des choses qui n'ont pas déjà été dites?

Fortin : Rappel.

Président d'assemblée : Vous faire un rappel. Un rappel à moi ou à l'assemblée?

Fortin : Je dois vous parler donc un rappel à vous.

Président d'assemblée : À l'assemblée à travers moi, allez-y, tout à fait.

Fortin : Je suis un peu perplexe par la proposition d'une entente de principe, je vais l'appeler comme ça et je suis évidemment ouverte à ça, mais à la référence qu'on fait du pièce-par-pièce, je veux juste rappeler qu'on vient d'accorder la possibilité au campus d'Edmundston de donner le baccalauréat en éducation primaire immersion/inclusion pour la première année du programme. Donc on viendrait consolider l'idée que le Sénat accepte qu'on travaille en collaboration avec la faculté pour offrir ces deux programmes et il nous resterait à revenir pour le programme spécialisé au secondaire.

Président d'assemblée : Parfait. La dernière intervention c'est celle de M. Levesque qui est le proposeur et après lui, il faudra décider, il faudra trancher d'une façon ou d'une autre. M. Levesque, allez-y sur votre propos de la fin.

Levesque : Mon doux c'est compliqué. On offre tous les cours sauf les deux didactiques puis on a les compétences de pouvoir offrir ces deux cours-là. Ça s'arrête à ça, on offre déjà tous les cours. Je suis bien content des choses que j'ai entendues. Monsieur le recteur vous avez mentionné justement et je suis entièrement d'accord, une solution réseau. J'ai entendu plus de flexibilité, j'ai entendu collaborer, mais pour pouvoir collaborer, faut être à la table. Si la première année est offerte à Shippagan, Edmundston et Moncton, on a pas le choix de collaborer. On a pas le choix de jaser ensemble. On a pas le choix d'être transparent puis de collaborer on a pas le choix, mais si Edmundston et Shippagan ne sont pas là à la table, bien c'est difficile dans ce temps-là collaborer quand tout se passe ici à Moncton. Si on veut collaborer, et je suis entièrement d'accord les trois campus sont prêts et prêtes à travailler ensemble à ce niveau-là, mais il faut être à la table. Donc la perspective du recteur justement vous avez mentionné de demander aux unités académiques de travailler ensemble, bien ça va se faire automatiquement au moment qu'on fait partie de l'équipe tous les trois pour offrir la première année.

Président d'assemblée : Voilà. Je vois que c'est une demande d'intervention de Mme Cormier, mais de un vous avez déjà parlé, de deux le proposeur vient de parler. À moins que vous ayez quelque chose de vraiment nouveau, quelque chose qu'on a pas déjà entendu qui mérite absolument d'être dit avant qu'on vote.

Cormier : C'est pas nouveau, mais c'est juste une précision. M. Levesque vient de dire que c'était deux cours de didactique, mais je voulais tout simplement apporter la précision que c'est le cours de didactique de mathématiques, le cours de didactique des sciences 1, le cours de didactique des sciences intégrées et toutes les autres didactiques qui seraient pertinentes avec le B. Sc. B. Éd. donc il y en a pas seulement deux, il y en a plus que deux.

Président d'assemblée : Une précision, parfait. Là-dessus je crois qu'on a fait le tour de la question de fond en comble d'une part. Je vous rappelle que c'est un amendement à une proposition principale d'adoption du programme en tant que tel et l'amendement vise à faire en sorte que le programme soit offert, la première année du programme soit offerte dans les constituantes d'Edmundston et de Shippagan. C'est ça l'amendement à considérer. Je pense qu'il n'est pas utile que je fasse un retour et un résumé des arguments reçus, vous les avez tous bien entendus, tous et chacun et il me paraît que vous devez maintenant être prêts à voter. Alors sur l'amendement. L'amendement je répète, la question de l'offre de cette première année à Shippagan et Edmundston seulement. Sur cette question-là, je vais vous demander de voter et j'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 19 oui, 13 non. C'est adopté à la majorité. Voilà. Alors la proposition que vous avez devant vous, la proposition principale est maintenant amendée, elle comprend maintenant cette offre de la première année à Shippagan et Edmundston. Sur la proposition principale j'avais eu une demande d'intervention de M. Coulibaly. Je sais que vous êtes intervenu sur l'amendement, mais je retourne à votre droit d'intervention sur la proposition principale. M. Coulibaly.

Coulibaly : Merci. C'est juste une observation, c'est par rapport à la durée du programme. À la section 4.2 à la page, nous nous comparons à UNB, UPEI et aux États-Unis. UNB et UPEI qui font le programme en 12 mois et oui j'ai pris vent de cela à la télé, je pense c'était sur RDI, où ils refusent même. C'est-à-dire ils ont commencé et là le programme est même contingenté. Ce serait bon dorénavant lorsqu'on se compare d'essayer des faits comme ceux qui sont déjà ou qui ont déjà mis en place ce programme-là. Pourquoi je le dis, les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas ceux qu'on avait il y a 10, 15 ou 20 ans. Ce sont des gens qui sont pressés, ils veulent finir aujourd'hui. Quelqu'un ne regardera pas oui je viens à Moncton, j'ai un gain de ça par rapport à ça. Ils regardent une année j'ai fini, ça me coûte moins cher, je suis moins endetté. Donc ce serait bon lorsqu'on veut mettre des programmes en place de penser aujourd'hui que les étudiants que nous avons ne sont plus ceux-là qu'on avait avant. On vient juste parce qu'on veut terminer, on veut être rapidement sur le marché de l'emploi. Donc c'était juste une petite observation, ce serait bon dorénavant de pouvoir s'arrimer sur le temps, le délai que les autres universités offrent parce qu'à UPEI, ils refusent maintenant des personnes pour ce programme-là. Merci.

Président d'assemblée : Merci. M. Lang, sur la proposition principale, allez-y.

Lang : En fait c'était l'intervention que je voulais faire avant que l'amendement arrive. C'est en lien avec ce que le sénateur Laplante et ce que le sénateur Coulibaly vient de dire. Je répète ce que Mme Cormier a dit aussi, on se compare avec des universités qui sont nos voisines immédiats, mais si on regarde le deuxième voisin, les autres programmes sont de deux ans. Je pense que ce qui va favoriser la lutte contre la pénurie

d'enseignants c'est de valoriser la profession et valoriser la profession ça ne signifie pas de donner des programmes en coupant un peu les coins ronds puis je le dis avec des gants blancs parce que ce que je voudrais dire c'est en coupant carrément des coins ronds. Le programme s'appuie sur un stage de quatre mois, presque 16 semaines, qui fait en sorte qu'à lui seul, il répond aux exigences du ministère pour la satisfaction des maîtres qui exige je pense c'est 15 semaines pour le total d'un programme. Nous on est à peu près à 20 semaines de formation pratique. La profession enseignante n'est pas la profession aussi simple qu'on peut penser, il ne suffit pas de parler à des enfants, mais il suffit en fait de les accompagner de manière pédagogique et ça c'est de plus en plus complexe. C'est aussi simple qu'avant, c'est-à-dire qu'on prend l'enfant là où il est puis on l'amène plus loin, mais c'est complexe parce que maintenant on reconnaît que les enfants ne sont pas tous pareils et on a le principe d'inclusion scolaire qui s'apprend pas juste en lisant la définition dans le dictionnaire. Il faut un changement de perspective et le changement de perspective il est global, pas juste en enseignement, mais particulièrement en enseignement parce qu'on veut pas ruiner la vie d'un enfant. Ça c'est l'aspect plus émotif de la chose. L'aspect rationnel par contre c'est pas impossible d'offrir le programme, en fait c'est un programme de quatre sessions. On pourrait offrir le programme sur quatre sessions consécutives. La raison pour laquelle à mon avis on ne le fait pas tout de suite c'est que ça obligerait des coûts supplémentaires parce qu'il faudrait donner une session d'été. Tout de suite nos programmes post-baccs sont la façon la moins cher en fait à offrir parce qu'on intègre les étudiants post-bacc à l'intérieur du programme combiné donc on ne crée pas de groupes supplémentaires à moins qu'évidemment que le nombre d'étudiants le justifie. Mais si on offre une session l'été, ça signifie qu'il faut offrir six cours qui n'est pas prévu actuellement à l'horaire. Si on veut aller là on peut le faire, mais il faudra que le financement l'accompagne. Je pense que c'est pas mal plus ça la raison. Ça signifie un petit peu une modification au niveau pédagogique parce que ça impliquerait que le stage et la fin de la formation, mais ça ce sont des problèmes pédagogiques et mes collègues à la Faculté des sciences de l'éducation auraient aucun problème à imaginer un scénario qui permettrait de conclure la formation avec un stage de quatre mois. Donc si je résume mon propos, je dirais même qu'on compare des pommes avec des cailloux, même pas avec des oranges, si on compare la formation de 12 mois à UNB avec la formation que nous on offre à l'Université de Moncton. Et aller dans le sens de UNB, je pense vraiment qu'on rend pas service à la profession.

Président d'assemblée : J'imagine que nous sommes la pomme et eux les cailloux dans votre comparaison.

Lang : Ça dépend du caillou.

Président d'assemblée : Tout à fait, absolument. Oui, il y a des pierres précieuses. Mme Cormier vous intervient pour une deuxième fois sur la principale.

Cormier : Justement j'étais à UNB en fin de semaine parce qu'il y avait le colloque national de l'Association canadienne des professeurs de langue seconde, l'ACPLS, et ça s'appelait Langue sans frontière et j'ai discuté avec nos collègues à UNB qui m'ont confirmé qu'un programme de dix mois parce que c'est dix mois maintenant leur programme, le programme de dix mois était essouffant et épouvantable et ne menait pas nécessairement à une formation d'excellente qualité. Je pense que les finissants de UNB sont des bons enseignants aussi, mais c'est une formation selon les propos de mes collègues qui est beaucoup beaucoup trop intensive et la qualité des stages aussi est nuit parce qu'ils font des stages à chaque lundi donc ils sont dans les écoles à chaque lundi, il n'y a pas de continuité, il n'y a pas de suivi, etc. Cela étant dit, la Faculté des sciences de l'éducation est très ouverte surtout dans le contexte de la pénurie à étudier la possibilité de le faire sur 16 mois, c'est-à-dire de rajouter une session d'été et compléter les B. Éd. par le stage. Il s'agit de négocier avec les autres pour des ressources pour financer tout ça.

Président d'assemblée : Intervention de M. Dako qui est aussi une deuxième intervention sur la principale. Avez-vous quelque chose de nouveau à nous rajouter M. Dako?

Dako : Merci monsieur le président. Je voulais attendre jusqu'à ce point-là pour revenir sur ce détail ici. Effectivement, je crois que c'est un gros problème que 12 mois et 24 mois pose ici. Je pense pas que le problème se situe à notre niveau. Le problème véritablement se situe au niveau du ministère parce qu'ils sont prêts à engager des gens de 12 mois et puis nous on veut faire une préparation de 24 mois. Cela veut dire qu'il faudrait qu'on envoie quelque chose qui fait un plus pour nous personne de 24 mois pour que le ministère dise bien ceux qui sont formés pendant 24 mois ont plus de talent que ceux de 12 mois. Enfin ce que je veux dire ici c'est que je peux comprendre que ça peut être essouffant, ça peut être difficile, mais le minimum d'engagement est 12 mois puisque ces gens-là sont engagés. Alors leur état qu'on fait de 24 mois quelle différence ça vient apporter ici. Je crois que c'est là qu'il faut mettre l'accent. Sinon le problème ne se situe pas à notre niveau, ça se situe au niveau du ministère.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai une autre demande d'intervention de la part de M. Clarisse. M. Clarisse avez-vous quelque chose à nous dire qu'on a pas déjà entendu?

Clarisse : Je voulais répondre juste au niveau des critères du ministère. Le minimum de critères c'est 60 crédits peu importe qu'ils soient effectués en 12 mois ou en 24 mois. C'est juste ici donc ce sont les mêmes critères pour les universités anglophones de la province et de l'Île-du-Prince-Édouard que pour l'université francophone de la province. La seule différence c'est que si on voit en tant qu'expérience

étudiante des cours qui sont étalés sur 24 mois offrent une meilleure intégration des domaines, un stage qui se fait de manière consécutive sur 12 semaines ou 16 semaines, je ne me souviens plus des détails ici, ça permet vraiment aux étudiants, aux apprenants et aux apprenantes de s'immerger dans le travail d'enseignant et de ne pas se décourager en train d'avoir une formation intense et intensive, en train d'être éccœuré du métier d'enseignement, c'est ce qu'on peut arriver avec des ____ qu'est-ce qui se passe, est-ce que c'est vraiment ma voie. Donc c'est vraiment le choix des étudiants, c'est pas les critères de sélection du ministère qui sont identiques, c'est au niveau du mode de livraison des programmes. Une ouverture peut-être sur 16 mois c'est un choix que les étudiants et les étudiantes devront faire et peut-être que dans quelques mois les étudiants de UNB diront faudrait peut-être étaler ça à temps partiel sur une session de plus pour que ce soit plus digeste.

Président d'assemblée : Parfait. Sur ce, je crois que nous avons véritablement vidé la question. Nos interventions commencent un peu à tourner en rond. Je crois que ça veut aussi dire que nous sommes prêts à passer à la décision sur la proposition principale. Alors à moins qu'il y ait quelque chose véritablement de très urgent qui doit absolument être rajouté parce que ça n'a pas été dit et que ça mérite absolument d'être dit avant que l'on vote, je crois que c'est fini pour la délibération et que nous sommes maintenant prêts à passer au vote sur la proposition principale. Je vous rappelle que la proposition que vous avez, vous en avez une devant vous qui est que l'on adopte le programme de baccalauréat et que l'on crée le programme de baccalauréat en éducation secondaire immersion/inclusion scolaire, et que cette proposition-là maintenant est amendée donc on ajoute la notion de l'offre de la première année du programme dans les constituantes de Shippagan et d'Edmundston. C'est la proposition principale que vous avez devant vous qui est à voter. C'est clair? Sur ce, je vais vous demander de voter sur la proposition principale. Je démarre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est adopté à la majorité. Alors là, parfait. Quel heure est-il avec tout ça? Il est 10 h 25. Il serait à peu près l'heure où on prendrait la pause normalement, on ferait une pause santé aux alentours de 10 h 30 et avant de nous lancer dans le rapport du Comité des programmes peut-être de faire la pause. Je sais qu'on a eu pas mal de débat et de mémoire, les programmes d'éducation sont souvent ceux qui soulèvent des débats au Sénat académique. Ça et la langue française, entre les deux ça éveille beaucoup les débats et je reprends un peu les propos du recteur, on se retrouve un petit peu partagé entre le cœur et la raison. On va de Molière à Voltaire en disant comme ça, mais c'est normal qu'on a ces débats-là. Je vais donc nous envoyer à la pause. Il est selon ma montre 10 h 26. On prend une pause pour 15 minutes donc je vous ramène ici dans 15 minutes. Merci.

PAUSE

Président d'assemblée : Je vous rappelle à la table s'il-vous-plaît, reprenez vos sièges. Alors là nous avons juste avant la pause réglé le point 8.3, c'est-à-dire que tout le point 8 sur le rapport du Comité conjoint de la planification est maintenant fait et résolu.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Modification au titre du programme de B.A. avec majeure en linguistique et littérature

Président d'assemblée : Nous nous lançons maintenant dans le rapport du Comité des programmes. Alors là vous avez aussi un document qui vous a été remis en tant que tel. C'est le document d'ailleurs le plus volumineux que vous ayez aujourd'hui comme à l'habitude en tant que tel et donc nous avons sous le point 9 six différentes questions à traiter de 9.1 à 9.6 en commençant par la modification au titre du programme de B.A. avec majeure en linguistique et littérature. Alors sur ce, je vais tout de suite donner la parole au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 1 du document, toujours la pagination en bas au milieu où se trouve le texte de la proposition. Portez bien attention, il y a une petite coquille dans le texte que vous avez sous les yeux. Je lis la proposition : tel que demandé par la CESPМ, que le Sénat académique accepte que le titre du programme B.A. majeure en linguistique et littérature devienne B.A. majeure en études françaises étant entendu que les titres des profils seraient comme suit.

Président d'assemblée : Profils plutôt que programmes.

VRER : Profils plutôt que programmes et là vous avez la liste des cinq profils dont il est question. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous le proposez et c'est appuyé par M. Jean-François Thibault. Questions ou commentaires sur la proposition? Excusez-moi, allez-y.

VRER : Juste un commentaire pour vous rappeler qu'en novembre 2018, le Sénat a adopté ces changements-là au programme. Nous avons aussi changé le nom du programme, on a passé d'études françaises en linguistique et littérature et le rationnel c'était qu'on était en train de développer des profils, un en linguistique, un en littérature et un profil mixte. Maintenant on a soumis le dossier à la CESPМ qui nous est revenu en disant qu'ils avaient des préoccupations avec le nom du programme, préoccupations qui sont légitimes parce que leur point c'est de dire si une étudiante ou un étudiant choisit par exemple le profil linguistique, il va avoir très très peu de crédits dans l'autre volet, dans le volet littérature. Alors la question qui est posée c'est est-ce

qu'il est pertinent de donner un diplôme en linguistique et littérature à quelqu'un qui a fait très très peu de crédits en linguistique ou en littérature selon le profil choisi. Alors c'est dans ce contexte-là qu'on revient finalement avec le titre original et ça change absolument rien à la structure du programme qui a été voté. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Il est important de le rappeler, ce n'est pas une modification de structure, tous les profils qui sont mentionnés là existent déjà. On ne revient pas sur la création de tout ça, c'est purement un changement de nom du programme lui-même. Questions ou commentaires sur la proposition? J'ai M. Thibault, numéro 31.

Thibault : Merci monsieur le président. Juste une précision pour compléter en fait ce que M. Samson vient de dire. C'est que vous le voyez probablement dans les lettres, ironiquement ça été déjà accepté, toutes les modifications au programme ont été acceptées par la CESPМ qui a attiré notre attention sur la question du titre des crédits et donc ça été approuvé par la CESPМ conditionnellement à ce que le Sénat avalise le retour au titre original du programme.

Président d'assemblée : Donc si le Sénat approuve ça aujourd'hui, le programme pourra paraître avec le titre modifié au répertoire qui s'en vient tout prochainement. Ça va. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai plus de demandes d'intervention, je crois que nous sommes prêts à passer directement au vote sur la proposition. Je rappelle qui est que l'on modifie le titre du programme pour qu'il soit dorénavant majeure en études françaises et non plus majeure en linguistique et littérature. C'est ça l'essence de la proposition. Sur ce, j'appelle le vote, allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Ça règle le point 9.1.

9.2 Modifications aux programmes de science politique (B. Sc. Soc. avec majeure en science politique et mineure en science politique)

Président d'assemblée : Nous en venons tout de suite au point 9.2, modifications aux programmes de science politique B. Sc. Soc. avec majeure en science politique et mineure en science politique. Alors là aussi il y a un document dans le rapport du Comité des programmes, je ne sais pas tout à fait à quelle page, mais je pense que le vice-recteur va nous le dire.

VRER : Alors allons à la page 6, vous allez voir trois propositions qui sont interreliées. On va quand même les traiter une à la fois alors je lis la première : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en science politique profil régulier et du baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en science politique profil avec distinction.

Président d'assemblée : Parfait. Les deux propositions suivantes viennent par la suite, l'abolition de la spécialisation et ensuite les modifications à la mineure donc ils sont corolaires aussi à la première. Parfait. Est-ce que quelqu'un appuie? M. Thibault. Donc c'est proposé et appuyé. M. Samson, voulez-vous nous en parler?

VRER : Quelques mots pour dire que pour les gens qui sont autour de la table depuis un bon moment, vous savez que tout ça ça s'inscrit dans le chantier sous l'architecture des programmes à la Faculté des arts et des sciences sociales. Ça découle de la planification académique. On a déjà traité plusieurs de ces programmes-là alors ce qui est maintenant sur la table ce sont les sciences politiques. C'est l'idée finalement de créer un profil avec distinction. On a aussi le programme régulier qui reste tel quel et l'unité académique en a profité pour apporter des modifications à un certain nombre de cours. Alors on peut peut-être aller tout de suite à la page 27 où on voit notre fameux CRP-2 qui nous permet de comparer le programme actuel au programme tel qu'il est proposé donc page 27. Vous voyez d'abord le profil régulier donc il y a aucun changement à ce niveau-ci sauf un certain nombre de cours qui ont été modifiés. J'attire votre attention sur un élément qui est important ici dans le travail que fait le CRP actuellement. À peu près au milieu de la page 27 dans la colonne de droite, vous voyez que pour ce qui est des listes de cours à option, on procède dorénavant avec des listes ouvertes plutôt que des listes fermées. Vous voyez c'est écrit choisir 21 crédits parmi les cours de science politique de niveau 3000 ou 4000. Par le passé, on avait des listes où on énumérait les cours. On tente d'éviter de faire ça dorénavant. Ça allège beaucoup le travail, ça enlève des technicalités administratives parce que si on crée des nouveaux cours ou qu'on en abolie, on a pas besoin de retourner à la structure des programmes. Alors de plus en plus, c'est l'approche que le CPR préconise. Un autre petit changement aussi au niveau du profil régulier c'est qu'on va élargir le nombre de disciplines dans les disciplines pour les cours à option. Vous voyez qu'on ajoute criminologie, info-com et littérature. Vous avez ça au pied de la page 27. Alors si on tourne à la page suivante, c'est là que vous voyez apparaître le profil avec distinction. Je vous rappelle que la logique elle est la même que ce qu'on a déjà vu pour d'autres programmes qui nous ont été présentés dans les mois qui précèdent. Un profil avec distinction vraiment c'est la grande différence avec un profil régulier c'est au niveau de la discipline principale. Alors ici vous voyez qu'on passe de 48 à 60 crédits pour la discipline principale. Bien sûr, ça se fait aux dépens des disciplines connexes où là on passe de 18 à 6 crédits puisque le total reste quand même à 66 crédits. La grande caractéristique aussi des profils avec distinction c'est l'ajout d'un projet de fin d'études qui peut prendre différents noms. Dans ce cas-ci vous voyez à la page 28 le cours 4406 qui est projet de recherche et essai de 6 crédits alors c'est vraiment ce qui

caractérise finalement fondamentalement le profil avec distinction. Alors ce sont les principaux changements qui sont proposés ici et on va voir deux autres recommandations sous peu pour abolir la spécialisation et les changements qu'on a ici ont des impacts sur la mineure également. Alors voilà monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Questions ou commentaires sur la proposition principale qui est qu'on fasse des modifications au profil de baccalauréat en sciences sociales majeure en science politique profil régulier, majeure en science politique profil avec distinction. Est-ce qu'il y a des interventions? Je n'ai aucune demande d'intervention comme quoi la science politique ne soulève pas autant les passions que l'éducation. S'il n'y a pas de demande dans ce cas-là, ça veut dire que nous sommes prêts à passer au vote. Alors j'appelle tout de suite au vote sur la proposition principale maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Il y a maintenant la proposition qui est médiane dans cette même page 6. M. Samson.

VRER : Alors je la lis : que le Sénat académique accepte l'abolition du baccalauréat ès sciences sociales spécialisation en science politique.

Président d'assemblée : C'est appuyé par M. Thibault. Voulez-vous nous dire quelque chose?

VRER : Tout simplement qu'effectivement il s'agit ici d'abolir les spécialisations puisqu'on les remplace par des majeures avec un profil avec distinction. On a la documentation pour les gens que ça intéresse à la page 48 du document où vous avez le formulaire d'abolition en bonne et due forme. Alors voilà.

Président d'assemblée : Donc cette proposition ici est la conséquence de la première que l'on vient d'adopter essentiellement. Questions ou commentaires sur la proposition? Je n'entends rien, je n'ai pas de demandes d'intervention. Si c'est le cas, nous sommes prêts à voter donc j'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Troisième proposition, celle qui est en bas de la page 6 qui est pour la mineure. M. Samson.

VRER : Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil de mineure en science politique, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est proposé par M. Samson et appuyé par M. Thibault. Voulez-vous en dire quelque chose?

VRER : Alors on peut aller à la page 41 du document pour voir le CPR-2 en ce qui concerne la mineure. Comme vous voyez, ce sont des changements à quelques cours et aussi cette idée de liste ouverte versus fermée qu'on profite de l'occasion pour le faire pour la mineure également. Alors voilà.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des commentaires ou questions sur la proposition principale de modifier la mineure en science politique? Je n'entends rien, il n'y a pas de demandes d'intervention? M. Clarisse, numéro 14.

Clarisse : C'est essentiellement pour faire tenir des demi-luttes, mais c'est aussi une question à la page 41. Peut-être que le doyen ou monsieur le président pourra me répondre. Dans choisir 15 crédits parmi les cours dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000, on a une liste très exhaustive ici, est-ce que cette liste a lieu d'être ou est-ce qu'elle sera supprimée par la suite?

Président d'assemblée : C'est une bonne question. J'imagine que la réponse viendrait de M. Thibault, numéro 31.

Thibault : Visiblement ça nous a échappés. Non, je pense que la liste devrait être sur le même modèle que ce qu'on a vu pour la majeure et donc choisir des crédits dans le sigle avec la clause du 9 crédits de 3000 et 4000.

Président d'assemblée : La liste est redondante par rapport à la phrase précédente donc on peut biffer la liste de cours au complet. Ce qu'il faut c'est choisir 15 crédits parmi les cours suivants devrait plutôt être parmi les cours SCPO dont au moins 9 crédits à niveau 3000 et 4000 et on abolie la liste, c'est ça?

Thibault : Oui parce que la liste comprend effectivement tous les cours de ce sigle.

Président d'assemblée : Tous les cours de la discipline alors pourquoi les nommer. On dit bien qu'à la page 41 la ligne qui dit choisir 15 crédits parmi les cours SCPO dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000.

VRER : À l'exclusion des séminaires.

Président d'assemblée : À l'exclusion des séminaires. Est-ce que c'est le cas M. Thibault?

Thibault : La seule exclusion ça serait, et là il faudrait que je vérifie si c'est là.

VRER : 4350.

Thibault : Ça serait les stages et possiblement l'essai. On a pas de séminaires en tant que tels ou les séminaires sont ouverts aux étudiants à la mineure.

Président d'assemblée : À l'exception du stage et/ou de l'essai.

Thibault : Des stages, je pense qu'il y a deux stages, mais ils ne sont pas dans la liste donc il faudrait le préciser à ce moment-là.

Président d'assemblée : Mais c'est concordant à ce qu'on a fait dans les programmes par ailleurs qu'on vient d'adopter tantôt donc on a du texte là qu'on peut récupérer au besoin.

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : Je me tourne vers la secrétaire, est-ce que c'est clair pour vous ce qu'on est en train de faire?

Secrétaire générale : C'est clair, mais je vois qu'il y a un cours de séminaire, est-ce que ça inclut le séminaire aussi?

Thibault : Le séminaire est disponible pour ces étudiants-là.

Président d'assemblée : Ça va? Parfait. D'autres questions ou commentaires? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, ça semble être clair donc nous votons sur la proposition telle qu'elle est en bas de la page 6 sachant que nous avons modifié le commentaire à la page 41 qui se lit dorénavant choisir 15 crédits parmi les cours SCPO dont au moins 9 crédits de niveau 3000 et 4000 à l'exclusion de il y a deux cours de Science Po, au moins trois à être exclus, mais selon un texte il existe déjà dans les formulaires par ailleurs. M. Thibault.

Thibault : Page 27 vous avez un modèle d'exclusion, choisir 21 crédits parmi les cours Science Po de niveau 3000 et 4000 à l'exception du cours 4406 et là il faudrait rajouter...

Président d'assemblée : C'est la liste d'exceptions qui sera différente.

Thibault : Oui.

Président d'assemblée : Si c'est clair pour tout le monde, ça va? Je crois que nous sommes prêts à voter dans ce cas-là. J'appelle le vote sur la proposition maintenant. J'arrête le vote et c'est unanime, 32 oui, 0 non. Parfait. Ça règle tous les cas par rapport à la science politique, parfait.

9.3 Modifications aux programmes de Baccalauréat en musique

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant au point 9.3 modifications aux programmes de baccalauréat en musique. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Allons à la page 50 du document où se trouvent deux propositions. Alors la première proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du baccalauréat en musique générale. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition et c'est appuyé par M. Thibault. Voulez-vous nous en parler?

VRER : Alors essentiellement ce qu'il s'agit ici comme le dit le texte c'est d'ajouter un profil. Il y en a déjà quatre profils dans ce programme de musique général, on veut ajouter un cinquième profil en pédagogie instrumentale et vocale. Vous avez peut-être lu le rationnel de la directrice du Département de musique qui dit qu'on a un certain nombre de nos finissantes et finissants qui s'intéressent pas nécessairement à faire une carrière d'interprète, mais plutôt d'enseigner la musique dans le milieu du privé finalement. Alors on sent le besoin d'ajouter quelques cours pour ce cheminement qui est assez fréquent. Alors on peut aller à la page 67 pour voir qu'est-ce que ça donne comme proposition. Alors on a notre baccalauréat en musique général alors vous voyez dans la colonne de droite on a un profil en musicologie, il n'y a pas de changements à ce niveau-là. On a un profil écriture, pas de changements non plus. Un profil direction chorale et instrumentale, pas de changements non plus. On tourne la page, on est à la page 68 et là vous voyez apparaître un nouveau profil, profil pédagogie instrumentale et vocale. Il y a trois nouveaux cours qui sont créés, en fait c'est deux stages et un cours pour un total de 7 crédits et le reste ce sont des cours qui sont pris à partir de la banque. Et finalement il y a un cinquième profil qui est le profil ouvert. Alors je vais limiter mon propos à ceci pour l'instant, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport à cette proposition de modification au programme de baccalauréat en musique? Je n'ai pas de demandes d'intervention et je n'entends rien non plus. Alors c'est la proposition que vous avez en haut de la page 50 qui est bel et bien là. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais appeler le vote sur la question. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 contre 1, c'est adopté à la majorité. Il y a aussi une proposition qui est médiane à la page 50. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Alors on est toujours à la page 50 effectivement. La deuxième proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du baccalauréat en musique, interprétation.

Président d'assemblée : Interprétation par rapport au premier qui était général.

VRER : Exact.

Président d'assemblée : C'est appuyé par M. Thibault. Vous voulez nous en parler?

VRER : Alors ici ce sont vraiment des changements qui sont très très mineurs. Je vous invite à aller à la page 77 et vous voyez qu'essentiellement ce qu'il s'agit c'est qu'en fait page 77 il y a aucun changement, mais à la page 78 vous allez voir deux changements essentiellement au niveau de la liste des cours à option. Un des changements c'est carrément un oubli qui avait été fait, ça date d'un certain temps et l'autre c'est l'introduction du nouveau cours, le cours d'introduction de musique 3510 qui est créé dans le cadre du nouveau profil, mais on l'ajoute dans la liste des cours à option pour interprétation tout simplement.

Président d'assemblée : Parfait. Questions ou commentaires sur le projet en tant que tel de modification du baccalauréat en musique, interprétation? M. Clarisse.

Clarisse : Merci. À nouveau c'est peut-être juste une question et ma mauvaise connaissance du domaine de la musicologie. À nouveau à la page 78 on va avec l'option de choisir 10 crédits parmi une longue liste de cours de musique et je voulais savoir si elle était inclusive ou exclusive et s'il y avait lieu de raccourcir ça, mais pas pour aller à l'encontre de l'adoption de ce profil, mais il semble y avoir de nombreux cours de musique là-dedans et je me demandais s'il y avait d'autres qui étaient exclus et si on pouvait simplifier cette phrase par choisir 10 crédits à l'exception de.

Président d'assemblée : Pour aller là, il faudrait être certain que la liste qui est là inclut tous les cours de la banque MUSI évidemment à l'exception des cours qui sont déjà mentionnés par ailleurs au programme. Et à moins d'avoir cette certitude-là, il est dangereux d'imposer cette fois-ci une liste ouverte sans savoir si cette liste-là avait été préparée en excluant des cours.

Clarisse : Est-ce que je peux demander au Sénat ou à la faculté de regarder ça et de faire une modification au besoin pour le CPR si on peut aller avec une liste plus...

Président d'assemblée : M. Thibault.

Thibault : Bien je vais jouer au hockey avec la remarque de M. Clarisse et je renverrai ça peut-être au registraire. Moi je ne peux pas répondre à la question actuellement, il faudrait effectivement vérifier. Musique c'est une banque de cours MUED musique plutôt complexe. Leurs programmes sont extrêmement complexes et je ne peux pas m'avancer sur ça. Je pense qu'on pourrait noter ça et faire la vérification. Le cas échéant, on pourrait apporter la modification.

Président d'assemblée : Il faut dire que la question des listes ouvertes et fermées c'est relativement nouveau au Comité des programmes, pas tous les programmes qui sont passés ont nécessairement été vus de cet angle-là, mais c'est définitivement quelque chose que le comité fera j'imagine dorénavant en conséquence des décisions qu'il a déjà pris, mais dans ce cas-ci j'entends les commentaires du doyen qui dit on est pas certain et moi non plus en tant que registraire, je ne peux pas dire que je suis certain de cette liste-là non plus. Donc il serait un peu dangereux de faire ça sans savoir.

Clarisse : Je suis d'accord, mais j'aimerais bien que l'exercice soit fait ultérieurement.

Président d'assemblée : C'est noté, tout à fait, qu'on fait l'exercice de voir si c'est le cas et que l'on nous soumette un projet de modification en conséquence s'il y a lieu. Mme Carrier.

Carrier : Merci monsieur le président. À la page 78 dans la liste qu'on discute présentement, la liste de cours options, on vient d'adopter un nouveau cours intitulé MUSI3510 Intro-pédagogie instrumentale et vocale, mais tous les cours de pédagogie dans le domaine c'est MUED puis je me demande pourquoi on a adopté pour l'appeler MUSI au lieu de MUED.

Président d'assemblée : Est-ce que M. Thibault a une réponse à ça?

Thibault : Je peux commencer à formuler une réponse et peut-être que Mme Cormier pourra compléter.

Président d'assemblée : Mme Carrier fait signe que non.

Thibault : Contrairement à d'autres programmes de la faculté et je pense aussi de la Faculté des sciences, en musique la matière à enseigner est particulière donc on a créé un sigle d'éducation musicale. Donc le B.A. B. Éd. suit pas la structure des programmes habituels donc c'est un B. MUSI. B. MUSI ÉDUC ou quelque chose comme ça, orientation enseignement en tout cas et donc il y a des cours qui sont offerts au Département de musique par des professeurs de musique qui visent essentiellement l'éducation musicale donc c'est pour ça qu'il y a un double sigle. Donc c'est pas des cours de musique en tant que tel, mais ça va être des cours de didactique par exemple ou d'autres types de cours comme ceux-là.

Président d'assemblée : Oui, je comprends. La question était pourquoi celui-ci MUSI et non pas MUED. Parce qu'il n'est pas dans le B.A. B. Éd.

VRER : Non, on est pas dans le B.A. B. Éd.

Président d'assemblée : On est pas dans le B.A. B. Éd., c'est ça qu'est l'explication. C'est parce que ce cours-ci n'est pas dans un B.A. B. Éd., il ne porte pas le sigle MUED, mais plutôt un sigle MUSI. C'est ça la différence semble-t-il. Ça va pour vous Mme Carrier là-dessus? Parfait. Autres questions ou commentaires? Je n'entends plus rien et je n'ai pas de demandes d'intervention donc j'en conclus que nous sommes prêts à voter. Nous sommes toujours dans la proposition qui est la deuxième à la page 50 donc qu'on accepte les modifications au profil du programme de baccalauréat en musique, interprétation. Sur ce, j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non donc c'est adopté à l'unanimité. Ça règle les questions des programmes de musique et ce qui règle aussi le point 9.3 à l'ordre du jour.

9.4 Modifications aux programmes d'histoire (B.A. avec majeure en histoire et mineure en histoire)

Président d'assemblée : Nous en sommes à 9.4, les modifications aux programmes d'histoire, B.A. avec majeure en histoire et mineure en histoire. M. Samson.

VRER : Merci monsieur le président. Allons à la page 84 du document où on a une seule proposition cette fois-ci qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du B.A. majeure en histoire soit la création du profil régulier et profil avec distinction et de la mineure en histoire. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition et c'est appuyé par M. Thibault. Je la relis rapidement parce qu'il y a plusieurs éléments : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du B.A. majeure histoire soit la création des profils réguliers et des profils avec distinction comme on vient de faire en science politique par exemple, et la mineure en histoire.

VRER : Maintenant vous voyez qu'il n'y a pas sur cette page 84 une proposition d'abolition de la spécialisation, mais c'est une pure technicalité, ça va venir à la prochaine réunion du Sénat.

Président d'assemblée : Je voulais simplement clarifier que le et de la mineure en histoire se réfère aux modifications et que entre les deux modifications, il y a une création de profil, on s'entend. Allez-y. Est-ce que vous l'avez proposé?

VRER : Oui je l'ai proposé.

Président d'assemblée : Est-ce qu'elle est appuyée aussi, excusez-moi.

VRER : ___ M. Thibault.

Président d'assemblée : Non, j'imagine que M. Thibault... Elle a été appuyée déjà, tout à fait. Lapsus. Alors M. Samson, allez-y.

VRER : Alors c'est la même logique qu'on a ici, c'est-à-dire qu'on crée maintenant un profil avec distinction versus le profil régulier et on va éventuellement abolir la spécialisation alors je vous invite tout de suite à aller à la page 106 pour voir la forme que prend dorénavant ce programme. C'est adopté par le Sénat académique. Donc on est à la page 106, on voit notre CPR-2, dans la colonne de droite vous voyez le profil modifié, on commence par profil régulier. Alors vous retrouvez encore une fois en milieu de page de cette liste ouverte versus l'ancienne liste fermée. Les cours en gras sont des cours qui ont été modifiés parce que je vous rappelle que la faculté profite de l'occasion de ces changements-là pour actualiser les cours et dans le cas de l'histoire, si ma mémoire est bonne, il y a une bonne vingtaine de cours qui ont été modifiés, créés et abolis alors vous voyez plusieurs cours en caractères gras. Et si on tourne la page on arrive finalement à la page 108 où là apparaît ce profil avec distinction, même logique que précédemment, c'est-à-dire que nos 66 crédits sont divisés en 60 crédits pour la discipline principale versus 6 crédits pour les disciplines connexes. Et dans

le cas de la discipline principale ici, ce sont deux mémoires de 3 crédits vous voyez, mémoire 1 et mémoire 2 dans la colonne de droite à la page 108. Et un peu plus bas vous voyez que les disciplines connexes sont réduites à seulement 6 crédits dorénavant. Alors voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Alors questions ou commentaires sur la proposition? Je n'entends rien et je n'ai pas de demandes d'intervention. Je crois que nous sommes donc prêts à passer au vote tout de suite. Dans ce cas, j'appelle le vote tout de suite. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non donc c'est adopté à l'unanimité. C'était une résolution omnibus, on a pas à revenir, c'est réglé pour l'histoire. Parfait. Dans tous les sens du mot, c'est réglé pour l'histoire.

9.5 Modifications aux programmes du B.A. B. Éd. (majeure en études françaises) et B.A. B. Éd. (majeure en histoire)

Président d'assemblée : Au point 9.5 maintenant, les modifications aux programmes de B.A. B. Éd. majeure en études françaises et B.A. B. Éd. majeure en histoire. Celles-là M. Samson nous les trouvons où?

VRER : À la page 120. Deux propositions à la page 120 et je lis la première : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme B.A. B. Éd. majeure en études françaises. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, c'est appuyé par Mme Cormier. Allez-y.

VRER : Alors essentiellement ce sont des changements qui reflètent les changements qui ont été faits à la Faculté des arts et des sciences sociales. Rapidement on peut aller à la page 133 si vous le permettez. Vous avez votre CPR-2, vous voyez dans la colonne de droite le B.A. B. Éd. Alors vous avez plusieurs cours qui sont ajoutés et retranchés alors tout ça ce sont des changements qui ont été faits dans notre programme d'études françaises et la Faculté des sciences de l'éducation reflète ces changements-là dans le B.A. B. Éd. Vous avez la page 133, 134, 135, 136 vous voyez une multitude de changements sur des cours.

Président d'assemblée : Et qui sont essentiellement des changements corolaires à des changements que nous avons déjà faits par ailleurs au programme.

VRER : Exactement, voilà.

Président d'assemblée : Questions ou commentaires sur la proposition? Mme Fortin, numéro 7, allez-y.

Fortin : Merci monsieur le président. Je ne suis pas certaine, mais il y a peut-être une petite coquille qui s'est glissée à un sigle de cours. Je le vois à la page 126 et ensuite à la page 131, je crois que les cours histoire 2862 ça devrait être 2863.

Président d'assemblée : En effet, oui.

Fortin : Ce sera à vérifier dans l'ensemble des documents.

Président d'assemblée : Je sais qu'on avait corrigé cette coquille-là ailleurs donc la correction est faite pour le répertoire donc ça devrait être à jour. Parfait. D'autres commentaires? Il n'y a pas de demandes d'intervention. Ici on a scruté les documents jusqu'aux codes des sigles, ça veut dire que vous avez lu et compris vos documents, vous êtes prêts à voter dans ce cas-là. Sur ce sans attendre, je vais vous demander de voter sur la proposition principale maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. La prochaine proposition, M. Samson.

VRER : Nous sommes toujours à la page 120 alors elle se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme B.A. B. Éd. majeure en histoire.

Président d'assemblée : Majeure en histoire, ça va. C'est appuyé par Mme Cormier.

VRER : Alors on peut rapidement aller à la page 124. À la page 124 on a le CPR-2 alors vous voyez encore une fois c'est exactement la même logique que précédemment, c'est pour refléter les changements que la Faculté des arts et des sciences sociales a fait à son programme en histoire. Vous avez une multitude de changements de cours qui sont ajoutés et abolis. Voilà.

Président d'assemblée : Donc c'est un peu le corolaire de ce qu'on vient d'adopter en 9.4, n'est-ce pas?

VRER : Exact.

Président d'assemblée : Donc les modifications qui ont été faites au B.A. peuvent aussi être reflétées au B.A. B. Éd. d'histoire essentiellement. Parfait. Questions ou commentaires sur la proposition? Donc la proposition que vous avez, la deuxième à la page 120 sur le baccalauréat ès arts, baccalauréat en éducation, majeure en

histoire. Je n'entends rien et il n'y a pas de demandes d'intervention donc j'en déduis que nous sommes prêts à voter. J'ouvre le vote, allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 oui, 0 non donc c'est adopté à l'unanimité. Parfait. Ça règle les points 9.1 à 9.5.

9.6 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Il reste maintenant les résolutions transmises afin d'information au 9.6. M. Samson.

VRER : Alors vous avez aux pages 144 et suivantes un certain nombre de résolutions qui ont été adoptées au CPR donc ça concerne la modification de profils de programmes et beaucoup de changements au niveau des cours, création de cours, abolition de cours, modification de cours alors j'en dis pas plus long.

Président d'assemblée : Non, tout à fait. C'est présenté à fins d'informations donc si vous avez des questions à propos des résolutions que le Comité des programmes adopte par ailleurs, mais qui ne sont pas à l'ordre du jour du Sénat, c'est l'occasion de les questionner ou demander de l'information. Il y en a pas. Sur ce, vous allez me permettre un petit accroc à notre ordre du jour et je vais céder la parole au recteur puisque nous avons terminé le rapport du Comité des programmes. J'en dis pas plus long. M. Couturier, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : D'accord, merci beaucoup monsieur le président. Alors vous venez d'entendre la dernière présentation du vice-recteur Samson, présentation formelle au Sénat académique dans le cadre de ses fonctions. Bien entendu, il pourrait intervenir plus tard dans la réunion, mais c'était la dernière fois que André avait l'occasion de présenter le rapport du Comité des programmes. Et je tenais dès maintenant dans le cours de la réunion à prendre une pause et à saluer en votre compagnie l'excellence du travail qu'il a accompli au cours des cinq dernières années. Alors comme vous le savez, notre collègue André a choisi de ne pas solliciter le renouvellement de mandat, une décision qui en a chagriné plusieurs d'entre nous, mais qui est aussi respectée par toutes les personnes. André Samson durant les cinq dernières années a joué véritablement un rôle crucial à l'Université de Moncton de par le poste qu'il a occupé, bien entendu, et vous avez été en mesure de le constater ici à titre de membre du Sénat académique, constaté jusqu'à quel point c'est un poste qu'il a à traiter d'une grande diversité de dossiers. C'est un poste qui demande de mobiliser plusieurs facultés, plusieurs compétences pour réussir à arriver ici dans une assemblée délibérante et de faire la synthèse des différents éléments, de présenter les choses avec beaucoup de clarté. Donc un travail assez exceptionnel, non seulement le poste est compliqué, mais la personne aussi a fait le travail de manière admirable. Il y a une perte à l'Université de Moncton avec le départ d'André, je vais commencer par le taquiner. Premièrement c'est André qui ouvre le C.E.P.S. le matin, vous le savez. Donc là un a un défi, mais c'est aussi lui qui ferme Taillon le soir donc ça vous donne une idée du temps que ce vice-recteur peut passer ici au campus donc je pense qu'on va tous lui reconnaître de grandes qualités à titre d'un travailleur infatigable, une grande rigueur, une grande intégrité, beaucoup de sagesse dans ses interventions, respecté par les personnes parce que lui-même manifeste toujours beaucoup beaucoup de respect à l'égard des personnes avec qui il transige. Le mandat d'André comme vice-recteur aura été marqué par un certain nombre d'éléments. Je peux dire d'une certaine manière qu'il nous a permis de nous sortir de la reconfiguration des programmes et oui ça été le premier défi auquel il a été confronté, nous sortir de ce processus qui est engagé déjà depuis une dizaine d'années ou presque et de nous amener vers autre chose qui sera véritablement, de mon point de vue, son lègue à l'Université de Moncton, c'est-à-dire l'exercice de planification académique qu'il a mené de main de maître et qui aujourd'hui est une référence constante dans nos travaux. On l'a vu aujourd'hui par exemple s'agissant d'abolition de programmes, de création de programmes, de modification également de structures des programmes avec la notion de profils. Donc la planification académique restera l'élément clé de la contribution d'André Samson à l'Université de Moncton. Durant son mandat également, je tiens à noter grâce au travail qu'il a accompli aussi avec ses deux vice-recteurs qui ont été ses deux alliés, Francis LeBlanc et Jean-François Richard, de beaux développements en matière de recherche et en matière d'apprentissage expérientielle. Et je termine par un clin d'œil, on se souviendra tous aussi de la qualité des rapports annuels d'André Samson à la fois au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs qui ont véritablement, je pense, marqué notre établissement et qui ont mis la barre très haute maintenant pour ceux qui vont suivre, on va le dire très clairement. Donc en votre nom, je veux dire merci à André Samson pour sa très belle contribution à l'Université de Moncton, son excellente contribution et bonne continuité. Merci beaucoup André.

Président d'assemblée : Merci monsieur le recteur. M. Samson a rien à ajouter? Bouche-bée. Il y a une première pour tout. Revenons à nos affaires.

10. Nominations

10.1 Comité conjoint de la planification (*C. Morais-Savoie)

Président d'assemblée : Monsieur le recteur, merci pour ça et nous en sommes maintenant au point 10 à l'ordre du jour. Je vois qu'il est 11 h 22. Pour la question de gestion du temps, je crois que nous sommes encore dans les heures et nous pouvons nous lancer dans le prochain point qui sont les nominations. Avant que nous entrons dans les nominations en tant que telles, je vais nommer deux personnes scrutatrices scrutateurs, Janice Comeau et Marc Angers qui est assis tout au fond là-bas. Ils sont scrutatrices et scrutateurs du vote s'il y a lieu. Au point 10, nous avons donc plusieurs points à régler pour nommer des gens

à certains comités établis du Sénat académique en commençant par le Comité conjoint de la planification, celui dont on a étudié les rapports il y a pas si longtemps. Il nous faut remplacer Mme Morais-Savoie, étudiante qui n'est plus à l'université en tant que tel et dont le mandat de toute façon n'était pas renouvelable. Alors vous avez un cahier sur les nominations qui vous décrit la structure des comités et des postes à combler aujourd'hui. C'est bel et bien le document que vous avez là. Si vous allez dans ce document-là la toute première partie c'est le Comité conjoint de la planification. Dès la deuxième page, vous allez voir grisé le nom de Mme Morais, étudiante membre du Sénat élue par le Sénat. Donc il nous faut nommer une personne étudiante membre du Sénat en tant que tel. Alors sans plus tarder, je suis prêt à passer aux nominations. Vous pouvez nommer quelqu'un, le mettre en nomination ou vous pouvez le faire pour vous-même, c'est accepté aussi. J'ai une demande d'intervention de M. Bourgoin.

Bourgoin : Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais nommer ma collègue de Shippagan, Mme Isabella Duguay.

Président d'assemblée : Mme Duguay, est-ce que vous acceptez la nomination?

Duguay : J'accepte.

Président d'assemblée : Vous acceptez, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Une deuxième fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Une troisième et dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres nominations? Dans ce cas-là, Mme Isabella Duguay est élue au Comité conjoint de la planification. Félicitations. Ça règle le point 10.1.

10.2 Bureau de direction du Sénat académique (*C. Paulin)

Président d'assemblée : Maintenant au point 10.2, Bureau de direction du Sénat académique. Alors là il y a deux postes à combler. Vous voyez que F. Bourgoin, M. Bourgoin son nom est ajouté en rouge, c'est une correction qu'on a fait après que l'ordre du jour original avait été circulé. C'est que M. Bourgoin s'est retiré du Bureau de direction voulant laisser la place à un collègue. Alors il nous faut donc le remplacer au Bureau de direction du Sénat. Au Bureau de direction si vous voyez la composition du comité, vous voyez en tout premier en haut de la liste c'était Francis Bourgoin, étudiant membre du Sénat élu par le Sénat, il nous faut donc remplacer M. Bourgoin. Est-ce qu'il y a, M. Bourgoin lui-même, allez-y.

Bourgoin : J'aimerais proposer la nomination de M. Charles Rand. J'aimerais préciser aussi que M. Rand accepte la nomination.

Président d'assemblée : Vous lui avez parlé et il accepte. Parfait, ça va. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? D'autres nominations? Une troisième et dernière fois, d'autres nominations? Sinon, M. Rand est élu au Bureau de direction du Sénat. Maintenant il nous faut aussi remplacer Mme Christine Paulin qui s'est retirée du BDS. Elle est professeure membre du Sénat élue par le Sénat. Donc il nous faut la remplacer par une autre personne membre du corps professoral ou enseignant de l'université membre du Sénat académique. J'ai une demande de Lise Savoie.

Savoie : J'aimerais proposer la nomination de Mme Céline Surette.

Président d'assemblée : Mme Surette je pense que votre micro c'est le 14.

Surette : C'est 16.

Président d'assemblée : C'est 16, j'aurais dû savoir.

Surette : J'accepte.

Président d'assemblée : Vous acceptez, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? Deuxième fois, d'autres nominations? Troisième et dernier appel, d'autres nominations? Dans ce cas-là Mme Surette, vous êtes élue au BDS. Félicitations. Parfait.

10.3 Comité des programmes (N. Belliveau)

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant à 10.3, Comité des programmes. Au Comité des programmes si vous allez à la page suivante de votre document, vous allez voir que le mandat de Mme Nicolette Belliveau est maintenant terminé. Il nous faut donc nommer une personne étudiante membre du Sénat élue par le Sénat. M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais proposer la nomination de Mme Nicolette Belliveau pour un autre mandat. Mme Belliveau je lui ai parlé avant et elle déjà accepté la nomination.

Président d'assemblée : Elle accepte et son mandat est renouvelable donc c'est acceptable. D'autres nominations? Une deuxième fois, d'autres nominations? Troisième et dernière fois, d'autres nominations? Sinon Mme Nicolette Belliveau est élue à un second mandat au Comité des programmes. Parfait. Au Comité des programmes c'est la seule chose qu'on avait à régler.

10.4 Comité d'appel du Sénat académique (Étudiante : *C. Morais-Savoie) (Étudiantes suppléantes : N. Belliveau et *M. Grondin-Santerre)

Président d'assemblée : Nous allons donc à 10.4, Comité d'appel du Sénat académique. Alors là vous avez aussi une liste de personnes et vous voyez qu'il y a des noms qui sont en gris là aussi, le nom de Mme Camille Morais-Savoie qui n'est plus étudiante, Mme Belliveau son nom est là et Mme Marylou Grondin-Santerre. Alors ce qu'il nous faut ici c'est nommer une étudiante ou un étudiant de plein droit, seulement que un, et aussi on règlera la question des suppléances par après. Alors c'est pour remplacer Mme Morais-Savoie qui était membre en plein droit du comité. M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais proposer M. Charles Rand.

Président d'assemblée : M. Charles Rand. Vous lui avez parlé et il accepte?

Bourgoin : Oui.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres nominations? D'autres nominations? Troisième et dernier appel, d'autres nominations? Sinon M. Rand est élu au Comité d'appel du Sénat. Là je note que M. Rand était un des suppléants donc il ne peut pas être suppléant en même temps qu'il est membre de plein droit. Et il y a aussi vous vous souvenez une décision antérieure du Sénat académique qui fait en sorte que tous les étudiantes et étudiants membres du Sénat sont de facto suppléants au comité. Alors techniquement il faudrait que je demande aux étudiants qui sont là, mais ils ne sont pas tous là, s'ils acceptent. Donc les deux qui sont là j'imagine que ça ne vous dérange pas d'être suppléants. Nous allons le déduire pour les autres, nous allons les nommer volontaires in absentia, mais si vous y êtes enclins messieurs dames, je proposerais tout simplement que toutes les étudiantes et étudiants membres du Sénat soient automatiquement suppléants. La dernière fois est-ce que nous avons fait ça sous forme d'une résolution? Oui. Alors est-ce que quelqu'un proposerait que tous les étudiantes et étudiants membres du Sénat soient membres suppléants? M. Bourgoin le propose. C'est appuyé par M. Lang. Il y a une demande d'intervention de M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. On avait pas déjà pris une résolution à cet effet?

Président d'assemblée : On a pris une résolution à cet effet oui, mais cette résolution-là de un ne change pas les règlements ni les politiques de façon permanente et nous ne pouvons pas, comment dire, juger à l'avance de la volonté des membres étudiants du Sénat actuel de l'être, techniquement des membres étudiants tout de suite pourraient décider qu'ils ne veulent pas être suppléants. Donc c'est pour ça qu'on le renouvelle à chaque année avec une résolution sur la base du fait que les étudiants acceptent d'être suppléants. Si nous voulons en faire une question permanente, il faudra peut-être le faire différemment éventuellement modifier les politiques du Sénat et y faire quelque sorte de correction, mais tant que nous avons pas ça, il nous faut une résolution chaque fois. Ça va M. Dako?

Dako : Oui, ça va.

Président d'assemblée : Je sais que vous essayez de nous faire plus simple, je suis d'accord avec vous. D'autres questions ou commentaires sur la proposition? S'il y en a pas, je vous demande de voter maintenant pour nommer tous les étudiants autres que ceux qui sont déjà membres du comité, suppléants au Comité d'appel du Sénat académique. J'arrête le vote et c'est 32 oui, aucun non donc c'est unanime. Donc tous les étudiantes et étudiants membres du Sénat sont maintenant suppléants s'ils ne sont pas membres du comité déjà par ailleurs.

10.5 Comité d'attestation d'études : (Étudiantes : N. Belliveau et *M. Grondin-Santerre)

Président d'assemblée : Nous allons maintenant au Comité d'attestation d'études où il nous faut régler deux nominations. Il y a d'une part Mme Nicolette Belliveau qui termine un mandat et il y a Mme Grondin-Santerre qui n'est plus étudiante donc pas renouvelable ce mandat-là. Il y a aussi un cas de suppléante ou suppléant qui est Mme Morais-Savoie dont le mandat n'est pas renouvelable non plus. Est-ce qu'il y a des propositions de membres en plein droit, on règlera la suppléance après. M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais faire la nomination de Mme Nicolette Belliveau et de M. Nicolas Morneault, les deux ont approuvé la nomination préalablement.

Président d'assemblée : Les deux d'un coup. On peut faire les deux d'un coup, ça ne me dérange pas. J'imagine qu'il n'y aura pas de compétition, en tout cas pas beaucoup, mais on verra. Alors Belliveau et Morneault sont mis en nomination par M. Bourgoin et les deux acceptent. Parfait. D'autres nominations?

D'autres nominations? Troisième et dernier appel, d'autres nominations? Parfait. Mme Belliveau et M. Morneault sont élus membres du Comité d'attestation d'études. Il nous faut maintenant nommer une étudiante ou un étudiant suppléant, une étudiante suppléante à ce même comité. M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais proposer Mme Isabella Duguay.

Président d'assemblée : Mme Isabella Duguay, est-ce que vous acceptez?

Duguay : J'accepte.

Président d'assemblée : Vous acceptez, parfait. D'autres nominations? Deuxième appel, d'autres nominations? Troisième appel, d'autres nominations? Adjugé, vous êtes élue suppléante au comité Mme Duguay. Parfait. Ça règle 10.5

10.6 Comité de sélection des grades honorifiques : (*M. Grondin-Santerre)

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant à 10.6, Comité de sélection des grades honorifiques. Alors là vous avez aussi le nom d'une étudiante, Marylou Grondin-Santerre dont le mandat s'est terminé. Le mandat de Mme Santerre n'est pas renouvelable. Il nous faut nommer un étudiant ou une étudiante membre du Sénat. M. Bourgoin.

Bourgoin : J'aimerais proposer M. Nicolas Morneault. Celui-ci a accepté préalablement.

Président d'assemblée : M. Morneault accepte. D'autres nominations? D'autres nominations? D'autres nominations? M. Morneault est élu. C'est tout ce que nous avons au Comité des grades aussi.

10.7 Conseil de la langue française : (Étudiant : F. Bourgoin)

Président d'assemblée : Maintenant il nous reste le Conseil de la langue française, la page qui est à l'endos. Alors là où Francis Bourgoin, étudiant membre du Sénat, qui termine un mandat alors il nous faut nommer un autre étudiant ou étudiante pas nécessairement membre du Sénat; élu par le Sénat, mais un étudiant élu par le Sénat. M. Bourgoin.

Bourgoin : Je veux proposer la nomination de Mme Isabella Duguay.

Président d'assemblée : Mme Duguay, acceptez-vous la nomination au Conseil de la langue française?

Duguay : J'accepte.

Président d'assemblée : Vous acceptez, parfait. On commence à connaître votre horaire pour la prochaine année. Est-ce qu'il y a d'autres nominations? D'autres nominations? Troisième et dernier appel, d'autres nominations? Mme Isabella Duguay est élue au Conseil de la langue française. Parfait, ça règle tout ce que nous avons au point 10 à l'ordre du jour et la pause pour le déjeuner s'il y a lieu à midi pile. Donc nous avons encore un petit peu de temps.

11. Nominations – Comité consultatif de sélection – Rectorat

Les discussions sur ce point sont de nature confidentielle.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Donc nous pouvons avancer du point 11 au points 12, monsieur le recteur et nous pouvons donc entendre votre rapport et j'imagine que j'aurai reçu les résultats une fois que votre rapport sera terminé et j'en ferai l'annonce à ce moment-là. Je vous donne la parole, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président.

Président d'assemblée : Pardon, M. Clarisse.

Clarisse : Juste une question au niveau procédural parce qu'il me semble que d'habitude quand on annonce les résultats des nominés, on ne précise pas le nombre de voix, on dit juste celui qui a été élu.

Président d'assemblée : Ça dépend. J'ai déjà vu les deux en réunion ici. Je vous rappelle par exemple le processus de consultation au poste de VRER, on a donné le nombre et non pas la personne choisie seulement par exemple. Il est assez courant de donner le nombre en assemblée pour une question de transparence en tant que telle d'abord pour que les gens aient confiance dans le résultat, mais je note votre commentaire. Monsieur le recteur, je vous retourne la parole.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Alors je veux essentiellement parler de deux choses. Premièrement, du budget provincial et par le fait même du budget de l'université. Alors la dernière fois où on s'est rencontré comme Sénat académique, j'avais eu l'occasion de vous exprimer les questions que nous avons à l'égard du prochain budget provincial et surtout vous partager les inquiétudes que nous avons par rapport à celui-ci. Donc depuis ce temps-là, il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts bien entendu et ce qui étaient des inquiétudes dans certaines circonstances, ça s'est confirmé en réalité en mauvaises nouvelles. Donc comme vous avez pu constater également, une fois le budget provincial déposé, comme université on a dû prendre la décision de reporter l'adoption de notre propre budget qui normalement se fait au mois d'avril alors cette fois-ci on a dû le reporter au mois de juin. La raison de ceci comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans une note de service c'est qu'entre le moment où le budget a été déposé et le moment où nous on se préparait à déposer le budget de l'université, on a eu beaucoup de difficultés à obtenir la confirmation du financement que l'on devait recevoir. Et en réalité jusqu'à la veille du Conseil des gouverneurs, il y avait des enveloppes importantes, 2.5 millions dans un cas, 2.2 millions dans un autre cas, qui ne nous était pas confirmé. Alors vous pouvez comprendre jusqu'à quel point il s'agissait d'un enjeu majeur pour l'université d'où la décision exceptionnelle qui a été prise de ne pas déposer le budget au mois d'avril. Depuis ce temps-là, ces enveloppes-là nous ont été confirmées, par contre il y a d'autres mauvaises nouvelles qui ont continué à atterrir dans notre assiette donc la première ça été celle relativement au financement de la science infirmière qui a été communiqué de manière plus ou moins exacte par le gouvernement provincial qui a laissé entendre que UNB et l'Université de Moncton recevaient un montant global de 8.7 millions de dollars essentiellement pour créer des nouvelles places et parce qu'on avait pas réussi à combler ces nouvelles places-là donc il nous reprenait cet argent-là en raison sous-entendu de notre inefficacité ou de notre incapacité à remplir ces places-là. Alors la réalité est pas mal plus complexe que celle-là. D'une part, le gouvernement provincial revenait chercher une partie de ce qui nous était donné pour des nouvelles places et d'autre part dans le financement que nous recevions du gouvernement provincial, il y avait une composante qui était là pour nous appuyer dans la formation clinique. Donc il y avait là quelque chose d'important pour nous comme université et qui impliquait donc une reconnaissance de coûts différentiels liés à la formation en science infirmière. Et là tout d'un coup, c'est l'ensemble de cette enveloppe-là qui a été retiré à la fois du côté de UNB, mais également du côté de l'Université de Moncton. Donc première mauvaise nouvelle de ce côté-là. Par la suite, le gouvernement a également modifié de manière importante le programme d'appui à l'accessibilité aux études. Il a choisi notamment d'élargir les établissements admissibles et par le fait même, de réduire le montant qui était consenti aux étudiantes et aux étudiants. Et plus récemment encore, c'est le programme d'appui aux étudiants qui sont en stage. Ça touchait notamment les étudiants en science infirmière encore une fois, les étudiants en travail social, mais dans d'autres domaines également où là il y avait un appui pour les étudiantes et les étudiants qui allaient en stage, un appui financier. Donc aujourd'hui à l'heure où l'on se parle, c'est ça grosso modo le portrait financier de l'Université de Moncton. À la base, les grandes enveloppes sont demeurées, par contre il y a un manque à gagner important du côté de la science infirmière. La réaction comme vous avez pu le voir par rapport à tout ceci a été de se mobiliser donc sur le front de la science infirmière, on a choisi de faire une intervention commune avec UNB parce qu'on considère que c'est une question qui interpelle les deux universités de la même manière et l'intervention qu'on a faite elle a eu beaucoup de résonance. On entendait déjà parler de la situation du côté francophone, mais du côté anglophone le fait de sortir dans une même voie les deux universités, ça eu beaucoup de résonance. Vous avez vu également qu'on s'est associé à une démarche qui a été initiée par la FÉÉCUM donc la FÉÉCUM a publié une lettre ouverte qui a été destinée au Premier Ministre Higgs dans laquelle on revient sur la question de la modification du programme d'accessibilité sur la science infirmière également et sur la disparition des bourses pour les étudiants en stage donc c'est une autre démarche. Parallèlement comme université, on a joué un rôle aussi à l'égard de nos universités sœurs. On a organisé une rencontre avec les recteurs d'universités pour se mobiliser parce qu'on considère qu'il y a d'autres enjeux également qui doivent être soulevés par rapport au gouvernement et il y en a un qui avait déjà été soulevé également par l'ABPUM précédemment. C'est toute cette question de la relation avec les universités et les établissements privés. Donc là le gouvernement a ouvert la porte à travers sa modification du programme d'accessibilité donc maintenant un étudiant qui fréquente Crandall ou qui fréquente Oulton ou qui fréquente l'Atlantic Dog Grooming Academy a accès grosso modo aux mêmes appuis financiers. Disons qu'il y a une conversation très sérieuse à avoir avec le gouvernement à cet égard-là et les recteurs des quatre universités publiques on compte bien tiraient profit de nos prochaines rencontres avec les dirigeants politiques et avec aussi l'équipe du ministère pour ramener cette importance-là des établissements publics. On est à considérer également une campagne à cet égard-là pour rappeler la valeur des établissements publics et rappeler aussi le fait que les établissements publics sont imputables. C'est nous qui avons été appelés à comparaître au comité de l'Assemblée législative. C'est nous qui avons des conseils des gouverneurs qui peuvent nous interroger sur les décisions que nous prenons. C'est pas la même réalité dans les établissements privés. Par ailleurs, il y a des valeurs fondamentales qui sont associées au mot université qu'on retrouve pas nécessairement véhiculées ou respectées de la même manière dans tous les établissements qui peuvent se dire université. Donc il y a tous ces enjeux-là qu'il faut rappeler. Donc budgétairement pour l'université, la prochaine étape c'est le Conseil des gouverneurs. Le défi demeure grand, il est entier plus spécifiquement par rapport à nos prévisions d'origine puis le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines pourrait en parler mieux que moi, mais par rapport à nos prévisions d'origine, on avait déjà anticipé d'une certaine manière qu'il y aurait peut-être des modifications au financement de la science infirmière, mais on avait pas anticipé la disparition de l'appui clinique parce qu'on peut pas encore comprendre la logique qui est derrière tout ceci dans un contexte de pénurie. Mais ce que ça fait comme conséquence c'est que ça crée un manque

à gagner de 1.5 millions pour l'université par rapport à notre projet de budget initial qui lui-même comportait un certain défi. Donc dans les prochains jours, dans les prochaines semaines, on va devoir finaliser la proposition budgétaire puis tenter de trouver un juste équilibre entre les revenus et les dépenses et ce qu'il faut aussi investir dans notre organisation pour continuer à faire notre travail très adéquatement. Donc à un très haut niveau, c'est ça le portrait. Les prochaines étapes moi je pense qu'il y a encore beaucoup de travail de représentation à faire et moi j'espère qu'on va faire ce travail-là ensemble les quatre universités. Il y a des enjeux qui nous rassemblent et on a eu une réunion il y a quelques jours qu'on a piloté avec Edgar Robichaud ici et la conclusion c'était qu'on doit travailler beaucoup plus ensemble qu'on le fait jusqu'à présent pour s'assurer de bien défendre et expliquer le rôle des universités publiques au Nouveau-Brunswick. C'est à suivre, il y a d'autres interventions qui vont en découler. D'autre part, le deuxième grand thème dont je voulais vous parler c'est celui de qu'est-ce qui va se passer pour la prochaine année. Donc je vous rappelle que l'année dernière quand je suis arrivé en poste avec les membres de l'équipe de direction on s'était doté d'un plan de travail. On a fait le même exercice cette année, on l'a fait au mois de mars. On devait présenter le résultat lors du dernier Conseil des gouverneurs, mais le dernier Conseil des gouverneurs a été très très long. Il s'est terminé à 4 h puis il y a beaucoup d'éléments qui étaient à l'ordre du jour qu'on a pas pu traiter. On aurait eu besoin d'une présidence de main de fer comme celle de Pascal peut-être pour y arriver, voilà. Mais donc aujourd'hui je ne peux pas vous le partager, mais essentiellement ce que je peux vous dire c'est qu'il y a comme trois pôles dans le plan d'action de l'équipe de direction, dans le plan de travail de l'équipe de direction pour la prochaine année. Un premier pôle c'est un pôle qui se coalise autour de la concrétisation. Il y a plusieurs projets qui ont été amorcés dans la dernière année et qui vont, je pense, prendre forme plus concrètement dans la prochaine. Je pense notamment au Centre de médecine de précision à la fois du point de vue de l'occupation physique de l'édifice, du déménagement, des chercheurs, mais aussi de l'activité scientifique qui s'y rattache. Il y a un projet de chaire de recherche notamment qui se greffe à ce projet-là qui devrait voir le jour dans les prochains mois. On a souvent parlé du site web, ça s'en vient, on va pouvoir faire le dévoilement à l'automne. On a vu passer de nouveaux programmes d'études supérieures, on en a encore adopté un aujourd'hui donc il va falloir mettre en œuvre maintenant ces décisions des instances, il y a du travail à faire de ce côté-là. Et il y a peut-être des développements du côté du campus recherche et développement donc ce qu'on appelle de l'autre côté de la Morton, la rue qu'on vous avait annoncé elle va se construire à partir des prochaines semaines et là tout d'un coup, il y a de l'intérêt pour cet espace-là donc il y a peut-être des belles perspectives de ce côté-là. Donc premier volet est concrétisation. Un deuxième volet qui est un volet de planification. On est, bien entendu, à la fin de notre planification stratégique. On vous invitera pas dans la prochaine année à redémarrer un exercice comme celui-là. Je pense que ça c'est un exercice qui appartient à une nouvelle rectrice ou à un nouveau recteur dans un nouveau contexte pour se donner un nouveau souffle. Par contre, il y a toute une série d'exercices ponctuels qui sont en train d'être faits et qui seront faits dans les prochaines semaines qui vont permettre d'alimenter la réflexion et qui vont déjà donner des directions assez solides vers lequel on devrait se diriger. Donc je les nomme rapidement, on va présenter au prochain Conseil des gouverneurs le plan de recrutement, mais à l'automne on va aussi présenter un plan de développement philanthropique. J'en ai déjà parlé brièvement ici. La campagne financière elle est un succès, mais elle nous a amenés par contre à nous interroger aussi sur quels devraient être nos objectifs hors campagne financière en matière de développement philanthropique et quels devraient être les moyens que l'on consacre comme université au secteur du développement philanthropique. Donc il y a une étude qui est en cours, il y a un certain nombre de personnes qui ont été sollicités pour fournir des avis. C'est une étude qui est faite par une firme qui s'appelle KCI qui a une expertise en développement philanthropique et je pense que ce document-là et le plan qu'on va nous proposer va susciter une bonne conversation et nous permet de faire un autre bond comme université en matière de développement philanthropique. Il y a également une démarche de réflexion qui est en train d'être faite sur les sports universitaires. En fait aujourd'hui même, nos partenaires sont ici au campus pour encore une fois nous fournir de l'information. Le consultant qui a été retenu c'est un consultant qui a de l'expertise et qui est habitué de travailler avec les fédérations sportives, qui travaille avec des organisations de haut niveau donc encore là, c'est une décision du Conseil des gouverneurs qui nous a amenés à réfléchir sur notre positionnement en matière de sports universitaires. Notamment, comment trouver un juste équilibre aussi entre la réussite de nos équipes sportives et de nos étudiants athlètes, mais aussi la dimension académique qu'il faut jamais oublier, qui est ce qui nous distingue, sports universitaires bien entendu. Et également mieux nous éclairer sur la relation avec les organisations qui sont là pour appuyer nos activités en matière de sports universitaires. Parmi les autres éléments, il y a un élément lié à la réorganisation des ressources alors vous avez vu qu'il y avait eu des changements sur le plan du développement philanthropique donc Linda Scofield a été réaffectée à sa demande dans un autre poste consacré spécifiquement au développement philanthropique donc ça ouvre la réflexion sur les relations universitaires et il y a une proposition qui sera faite bientôt au Conseil des gouverneurs pour une réorganisation de ce secteur-là, mais ça ouvre la porte aussi à des réaménagements en matière de relations internationales, de relations avec la communauté donc il y a de beaux développements qui peuvent se dessiner dans les prochains mois. Dernière chose peut-être, la dimension financière elle est toujours présente bien entendu dans nos préoccupations et parmi les éléments du plan de travail de l'équipe de direction, il y a cette volonté de préparer un plan financier pour les cinq prochaines années. Donc on peut voir de plus long terme quelles sont les dépenses que l'on anticipe en fonction des développements que l'on fait puis également quelles sont les sources de revenus et la hauteur de ces différentes sources de revenus-là pour les prochaines années. Je pense que c'est un document qui peut nous être utile si je reviens au point de départ dans notre conversation avec le gouvernement provincial si on pouvait adopter un modèle où il y a plus de planification, il y a plus de prévisibilité, je pense que c'est un élément clé qui permettrait d'avoir des

établissements universitaires qui sont plus solides également. Donc c'est un élément que les recteurs vont ramener à la table lors des rencontres avec le ministère cet élément de pouvoir mieux compter sur du financement à plus long terme. En terminant le dernier volet de notre plan de travail c'est un volet révision. Il y a toutes sortes de choses qui sont importantes puis que parfois on néglige donc il y a du travail à faire sur les statuts et règlements dans la prochaine année. Il y a du travail à faire sur le code de conduite. Il y a la mise à jour de la politique d'équité en matière d'emploi. Ce sont des choses importantes sur lequel on va aussi consacrer du temps dans la prochaine année. Donc deux éléments, les finances et le plan de travail, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Alors est-ce que vous avez des questions pour le recteur à la suite de son rapport? Il y a une personne qui me demande la parole. J'ai le résultat du vote de tantôt, je peux peut-être passer à ça tout de suite et vous donner le résultat du vote et si vous voulez quand même par la suite intervenir sur des questions au rapport du recteur, elles sont toujours disponibles.

Parfait. Alors est-ce que quelqu'un proposerait la destruction des billets de vote? M. Clarisse appuyé de M. Roy. Je vais vous demander tout de suite de passer au vote sur la question. J'ouvre le vote maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 0 non donc c'est unanime. Alors on a réglé à la fin, on a ficelé le 11 c'est fait. Le point 12 on est toujours là pour le rapport du recteur et vice-chancelier. S'il y a des questions ou commentaires, dernière chance. Sinon, le point 12 est clos, merci monsieur le recteur.

13. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : On peut avancer tout de suite à celui du point 13 qui est le suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs et là aussi on se tourne vers le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Alors vous avez dans votre trousse l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs. Comme je l'indiquais tout à l'heure, ça été une réunion qui a été très chargée donc qui s'est terminée très tard en après-midi. Alors je ne reprendrai pas chacun des éléments qui sont à l'ordre du jour. Il y a déjà des éléments sur lesquels j'ai eu l'occasion de vous entretenir, à titre d'exemple le processus d'enquête ou le contexte budgétaire. Je souligne notamment par contre que c'est le moment où on a procédé à des nominations qui sont importantes pour l'université. Donc Gilles Roy à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et Elizabeth Dawes à titre de vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales. Donc ces deux personnes je voudrais les féliciter. Également les gouverneurs ont procédé à la création de nouveaux programmes d'études qui ont été très bien reçus soit-dit en passant donc je vous ramène ces commentaires du Conseil des gouverneurs qui ont été très favorables par rapport à la création de programmes d'études et le programme de doctorat de par sa nature un programme de doctorat ça toujours un impact qui est très grand, qui a été très très bien reçu également par les membres du Conseil des gouverneurs. Donc si vous avez des questions sur les autres éléments de la dernière réunion, ça me fera plaisir d'y répondre.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs tel que présenté par le recteur. Je n'entends rien, je n'ai pas de demandes d'intervention. Ça va? Merci monsieur le recteur.

14. Affaires nouvelles

14.1 Déclaration d'urgence climatique

Président d'assemblée : Nous en sommes rendus au point 14, affaires nouvelles. Il y a une question qui avait été amenée par Mme Surette si je ne me trompe pas, 14.1 qui était déclaration d'urgence climatique je pense qui était votre point. Alors Mme Surette, je vous donne la parole.

Surette : Vous n'êtes pas sans savoir que tout de suite il y a un mouvement qui se fait au niveau des gouvernements municipaux beaucoup où est-ce qu'on déclare l'urgence climatique pour pouvoir stimuler de l'action et les prises de politiques qui vont aller dans le sens de réduire l'impact des changements climatiques. Je pense que l'Université de Moncton est une institution qui a un rôle important à jouer dans la formation de citoyens qui vont être capables de relever les défis qu'on a déjà et qui nous attendent et je pense que ce serait bien que comme institution, on déclare aussi l'urgence climatique et ça que ça fait cette déclaration d'urgence climatique-là c'est que ça nous demande de prendre action et d'agir comme institution pour rencontrer un défi majeur et qui est souvent cité comme le plus important de notre génération. Donc je pense que quand on est dans les affaires nouvelles on ne peut pas proposer de résolution.

Président d'assemblée : Non.

Surette : Mais je voulais l'amener. Je pense qu'il y a aussi le Conseil des gouverneurs qui pourrait être un instance qui le ferait, mais je pense que le Sénat peut envoyer un message clair que c'est important. Je voulais lancer le débat là-dessus.

Président d'assemblée : Votre point je l'ai accepté d'emblée parce qu'il me paraissait un point d'information pour le Sénat académique qui n'est pas compétent sur la matière, d'ailleurs de prendre ces genres de discussions-là ça doit venir du Conseil des gouverneurs en tant que tel et puis vous avez raison qu'on adopte pas de résolutions sous les affaires nouvelles, mais si vous voulez saisir le Sénat pour l'informer, pour que la discussion parte, ça c'est tout à fait acceptable à ce moment-là. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Donc j'accueille très favorablement l'intervention de la sénatrice Surette. À titre d'information lors du prochain Conseil des gouverneurs, il va y avoir un rapport qui sera présenté sur tous les efforts qui ont été faits à l'Université de Moncton dans les dix dernières années pour réduire son empreinte environnementale donc il y a eu du travail de fait, mais il y a encore effectivement beaucoup de travail de fait. Donc ce que je m'engage à faire, madame la sénatrice, c'est d'amener cette suggestion au comité exécutif du Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Parfait.

Surette : Merci.

Président d'assemblée : Ça va Mme Surette?

Surette : Oui.

Président d'assemblée : C'est satisfaisant, parfait. Ça c'était 14.1. Et avant qu'on aille plus loin, il est de mise quand on arrive aux affaires nouvelles d'une réunion du Sénat lorsqu'il y a des gens qui terminent un mandat, c'est là normalement qu'on en profite pour faire les remerciements aux personnes qui siègent et qui terminent un mandat. Donc j'ai devant moi la liste des personnes qui membres du Sénat ont terminé un mandat ou le terminent. Donc je nomme dans l'ordre comme je l'ai ici. Premièrement Julie Arsenault, bonjour, et chaque personne qui a siégé ou qui a eu un mandat au Sénat reçoit un certificat de la part du recteur. Veuillez vous avancer en avant si vous voulez et le recteur vous remettra un certificat. Il n'y a pas de prise de photo. Celle dont j'ai meurtri le nom deux fois, Claudine Auger. M. Slimane Belbraouet. M. Lacina Coulibaly. Gabriel Laplante. On fait faire de l'exercice au recteur. Monique Levesque. De l'autre côté, Hubert Roussel. Il n'est pas là. Jean-Jacques évidemment. Et le dernier et non le moindre, André Samson. Je veux mentionner simplement que Christine Paulin aussi termine son mandat, mais elle est absente aujourd'hui. Et puis je vous invite à applaudir ces membres du Sénat.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Le président m'a devancé parce que je voulais justement vous inviter à applaudir toutes ces personnes. Je veux véritablement vous dire merci. Être au Sénat c'est un bel élément dans une carrière professorale, mais c'est aussi un élément qui demande du temps, qui demande un investissement donc merci beaucoup. Vous ne m'en voudrai pas je suppose de dire tout spécialement merci à Jean-Jacques Doucet qui termine comme directeur général de la formation continue donc merci Jean-Jacques. Et lors de notre dernière réunion, on a terminé un petit peu rapidement puis je n'ai pas eu l'occasion également de souligner la contribution de Jean-François Richard. Donc je voudrais le dire. Jean-François Richard a été doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Il a été vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales donc un bel engagement de plus de 14 ans je crois dans des postes administratifs à l'Université de Moncton. Donc en votre nom, je voudrais le remercier également. Donc merci à tous et à toutes.

Président d'assemblée : Donc ça règle le point 14 à l'ordre du jour.

15. Prochaine réunion : le vendredi 30 août à 8 h 30

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant au point 15. Je vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 30 août 2019 à 8 h 30, même heure, même poste, ici comme à l'habitude.

16. Clôture

Président d'assemblée : Nous en sommes donc rendus aussi au point 16 et à 13 h 52, la réunion est close.